



ANNUAL RAPORT

2010 - 2011



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES
RESUME ANALYTIQUE
1.0 INTRODUCTION
2.0 SURVOL DES DEVELOPPEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES SURVENUS DANS LA REGION
2.1 DEVELOPPEMENTS POLITIQUES
2.2 EVOLUTION DE L'ECONOMIE
2.2.1 Conjoncture économique régionale
2.2.1.1 PIB réel
2.2.1.2 Inflation
2.2.1.3 Épargne nationale et Investissement
2.2.1.4 Secteur budgétaire
2.2.1.5 Secteur externe
2.2.1.6 Perspectives à moyen terme
2.2.1.7 Facteurs influant sur les perspectives économiques
2.2.1.8 Implications au plan des politiques
3.0 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE COOPERATION ET D'INTEGRATION REGIONALE
3.1 SURVOL DU PLAN 2010/11 DU SECRETARIAT
3.2 SURVOL DE LA MISE EN ŒUVRE DU RISDP
3.3 LIBERALISATION DU COMMERCE ET DE L'ECONOMIE
3.3.1 Zone de libre-échange (ZLE) de la SADC
3.3.2 Préparatifs de l'instauration de la zone de libre-échange (ZLE) tripartite
3.3.3 Préparatifs de l'instauration de l'union douanière
3.3.4 Modernisation douanière et facilitation du commerce
3.3.5 Accords de partenariat économique (APE)
3.3.6 Finance et Investissement
3.3.7 Amélioration de la compétitivité de la production
3.4 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES
3.4.1 Survol
3.4.2 Énergie
3.4.3 Transport
3.4.4 Météorologie
3.4.5 Communications et Technologies de l'information et de la communication (TIC)
3.4.6 Eau
3.4.7 Tourisme
3.4.8 Principaux obstacles à la mise en œuvre des projets d'infrastructures
3.5 ALIMENTATION, AGRICULTURE ET GESTION CONJOINTE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIERES
3.5.1 Survol
3.5.2 Production céréalière
3.5.3 Mise en œuvre de la Déclaration de Dar es-Salaam et du RISDP

3.5.3.1	Offre d'intrants agricoles.....
3.5.3.2	Élevage et lutte contre les maladies des cultures.....
3.5.3.3	Recherche agricole, Développement et diffusion de technologies.....
3.5.3.4	Gestion conjointe des ressources naturelles transfrontalières.....
3.5.3.5	Préparation aux catastrophes.....
3.5.3.6	Environnement et Développement durable.....
3.5.3.7	Politique agricole régionale.....
3.6	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN REVETANT UNE DIMENSION REGIONALE.....
3.6.1	Survol.....
3.6.2	Éducation et développement des compétences.....
3.6.3	Emploi et travail.....
3.6.4	Santé et Pharmacie.....
3.6.5	Lutte contre le VIH et le sida.....
3.6.6	Programmes spéciaux : Orphelins et enfants et jeunes vulnérables (OEJV).....
3.7	PROGRAMMES TRANSVERSAUX.....
3.7.1	Genre et développement.....
3.7.1.1	Protocole de la SADC sur le genre et le développement.....
3.7.1.2	Intégration du genre dans les politiques et programmes.....
3.7.1.3	Présence féminine aux postes politiques et décisionnels.....
3.7.1.4	Programme d'autonomisation économique des femmes.....
3.7.2	Statistique.....
3.7.2.1	Partenaires stratégiques.....
3.7.2.2	Domaines prioritaires.....
3.7.2.3	Réalisations et activités entreprises.....
3.7.3	Science, Technologie et Innovation.....
4.0	PLANIFICATION DES POLITIQUES, BUDGET & FINANCE, ET RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION.....
4.1	PLANIFICATION DES POLITIQUES, SUIVI ET EVALUATION.....
4.1.1	Survol.....
4.1.2	Élaboration, planification, suivi et évaluation des politiques et stratégies.....
4.1.3	Plan d'activités de l'institution et Document de perspective budgétaire.....
4.1.4	Gestion des risques.....
4.1	BUDGET ET FINANCE.....
4.2.1	Priorités opérationnelles pour 2010/11.....
4.2.2	Survol de la position budgétaire et financière.....
4.2	RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION.....
4.3	RELATIONS PUBLIQUES.....
4.4.1	Promotions institutionnelles et marque.....
4.4.2	Affaires publiques.....
4.4.3	Services photographiques.....
4.4.4	Concours de journalisme et concours de rédaction.....
4.4.5	Services de bibliothèque.....
5.0	REFORMES INSTITUTIONNELLES ET RENFORCEMENT DE CAPACITES.....
5.1	ALIGNEMENT SUR LES NORMES INTERNATIONALES.....
5.2	RENFORCEMENT DES CAPACITES EN VUE DE L'INTEGRATION REGIONALE.....
6.0	INTEGRATION CONTINENTALE.....

6.1	UNION AFRICAINE
6.2	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)
6.3	TRIPARTITE COMESA – CAE - SADC
6.3.1	Survol.....
6.3.2	ZLE tripartite.....
6.3.3	Commerce et Douanes.....
6.3.4	Développement des infrastructures.....
6.3.4.1	Autorité commune de concurrence en charge de la libéralisation du Transport aérien.....
6.3.4.2	Mise en œuvre d'un espace aérien supérieur sans rupture.....
6.3.4.3	Projet conjoint sur les TIC.....
6.3.4.4	Harmonisation des plans directeurs pour les infrastructures.....
6.3.4.5	Programme détaillé de la Tripartite sur le commerce et la facilitation du transport.....
6.3.4.6	Interconnecteurs de l'énergie et de l'électricité.....
6.3.4.7	Programme d'aide pour le commerce dans le Corridor Nord-Sud (Corridors de Durban et de Dar es-Salaam).....
6.3.5	Cadre juridique et institutionnel de la Tripartite.....
7.0	COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES
7.1	SURVOL
7.2	COOPERATION SADC – UE
7.2.1	Programme indicatif régional du 9 ^e FED.....
7.2.2	Programme indicatif régional du 10 ^e FED.....
7.3	COOPERATION SADC-CHINE
7.3.1	Premier Forum des affaires et des investissements SADC-Chine.....
7.3.2	Cadre de coopération entre la SADC et la Chine.....
7.4	REUNION CONSULTATIVE ENTRE LES SECRETARIATS GENERAUX DES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES DE L'AFRIQUE ET LE GOUVERNEMENT INDIEN
7.5	COOPERATION SADC-JAPON
7.6	FORUM DES AFFAIRES ET REMISE DES PRIX 2011
8.0	CONCLUSIONS, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 PIB REEL, REVENU PAR TETE ET INFLATION, 2002 - 2012	10
FIGURE 2 ÉPARGNE NATIONALE BRUTE ET INVESTISSEMENT, 2003 - 2012	11
FIGURE 3 RECETTES ET DEPENSES PUBLIQUES, 2003 - 2012	12
FIGURE 4 SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL ET DETTE PUBLIQUE GENERALE, 2004 - 2011	12
FIGURE 5 DEFICITS DES COMPTES COURANTS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS, 2003-2012.....	13

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AMESD	Suivi africain de l'environnement pour le développement durable (AMESD)
APE	Accord de partenariat économique
APEI	Accord de partenariat économique intérimaire
ARV	antirétroviral
BAD	Banque africaine de développement
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	communauté économique régionale
CIM	Comité intégré des ministres
CMA	Zone monétaire commune
CNS	Comité national de la SADC
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
DBSA	Development Bank of South Africa
DOTS	traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe
DSR	Document de stratégie régional
EAC	Communauté est-africaine
EMIS	Système d'informations de gestion de l'éducation
EPT	Education pour tous
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fond européen de développement
FOPRISA	Programme de formation pour la recherche en Afrique australe
G8	Allemagne, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Russie
GDMP	Projet de gestion des sécheresses et des eaux souterraines
GMISA	Groundwater Management Institute of Southern Africa
GTZ	Agence allemande de coopération technique
HSGIC	Comité des chefs d'Etat et de gouvernement, chargé de la mise en œuvre du NEPAD
IED	investissement étranger direct
IFDC	Centre international de développement des engrais
IS	Infrastructures et services
MAPP	Programme multi-pays de productivité agricole
MDR	(tuberculose) multirésistante
MW	mégawatt
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
PFI	Protocole de la SADC sur la finance et l'investissement
PIB	produit intérieur brut

PIC	partenaire international de coopération
PIR	Programme indicatif régional
PMA	pays moins avancé
PME	petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPBC	pleuropneumonie bovine contagieuse
PPTÉ	pays pauvres très endettés
PUMA	Préparation à l'utilisation des satellites Météosat de 2 ^{ème} génération dans les projets africains
RDC	République démocratique du Congo
RERA	Association régionale des Autorités de réglementation
RETOSA	Association régionale du tourisme de l'Afrique australe
RISDP	Plan stratégique indicatif de développement régional
SABA	Southern Africa Broadcasting Association
SACU	Union douanière de l'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAT	Southern African Trust
SATA	Association des télécommunications de l'Afrique australe
SEAC	Conseil consultatif électoral de la SADC
SHDSP	Développement social et humain et programmes spéciaux
SIDA	syndrome de l'immunodéficience humaine
SIPO	Plan stratégique indicatif de l'Organe
SPGRC	Centre de ressources phytogénétiques de la SADC
SRII	structures informationnelles régionales
SSSC	Sous-comité de la sécurité d'Etat de la SADC
SSSN	Réseau de la sécurité semencière de la SADC
TIC	technologies de l'information et de la communication
TICAD	Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique
TIFI	Commerce, industrie, finance et investissement
UC	unité de compte
UE	Union européenne
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
XDR	(tuberculose) ultrarésistante
ZLE	zone de libre-échange

Résumé analytique

Le présent rapport couvre les activités entreprises par le Secrétariat de la SADC durant la période allant d'août 2010 à juillet 2011. Durant cette période, le Secrétariat a continué à mettre en œuvre les activités basées sur le programme d'intégration régionale de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ainsi que sur les décisions prises par le Conseil des ministres et le Sommet, conformément aux objectifs généraux de la SADC arrêtés dans le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP).

Dans les domaines de la paix et de la sécurité, la SADC continue, sur un plan général, de jouir de la stabilité nécessaire et propice à l'intégration et au développement de la région. Elle a également poursuivi ses efforts de médiation afin de soutenir les quelques États membres affectés par des problèmes politiques internes, notamment Madagascar et le Zimbabwe.

En dépit des problèmes rencontrés dans le domaine du développement économique suite à la crise économique et financière mondiale, les indicateurs macroéconomiques ont amorcé une remontée dans la plupart des États membres de la SADC. Par rapport à 2009, la situation s'est globalement améliorée en 2010 dans la région. Ainsi, en 2010, le PIB régional réel a crû en moyenne de 4,9 p. cent contre 2,4 p. cent en 2009. L'inflation a tourné en moyenne à 7,5 p. cent comparé à 12,4 p. cent. L'épargne nationale s'est améliorée, passant de 13 à 15,6 p. cent alors que l'investissement en pourcentage de PIB a crû de 22 à 24,9 p. cent. Connaissant un rebond suite à la crise économique mondiale, un certain nombre d'États membres ont enregistré une amélioration de leurs recettes publiques. Sur l'ensemble de la région, les recettes publiques ont augmenté de 29,3 à 30,2 p. cent du PIB.

Selon les projections à moyen terme, les principaux indicateurs macroéconomiques continueront en moyenne de s'améliorer. Toutefois, ces perspectives ne se concrétiseront que si un redressement a lieu en ce qui concerne certains facteurs, notamment la vigueur de la reprise économique mondiale, l'évolution des cours des carburants dans un contexte d'instabilité politique dans les régions riches en pétrole, et la hausse générale des prix des produits de base, en particulier des denrées alimentaires.

Dans le domaine du commerce, il faudra consentir des efforts supplémentaires pour, notamment, faciliter la consolidation de la zone de libre-échange (ZLE) de la SADC. Durant la période visée, peu de progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne l'établissement de l'union douanière de la SADC. Des avancées majeures ont été accomplies dans la facilitation du commerce par le moyen de la modernisation des douanes. Ainsi, un poste frontière à arrêt unique a fait l'objet d'un essai pilote. En ce qui concerne les activités de soutien à la finance et à l'investissement dans la région, le Trust du Fonds de préparation et d'élaboration des projets de la SADC (PPDF) a été enregistré en Afrique du Sud en octobre 2010 et le Conseil des gouverneurs du Trust a démarré ses activités depuis février 2011.

Il ne fait aucun doute que les infrastructures demeurent une des priorités clés dans le processus de facilitation de l'intégration régionale et dans la lutte contre la pauvreté dans la région. Quelques progrès ont certes été réalisés au cours de la période visée ; toutefois, la mise en œuvre des programmes dans ce domaine continue de rencontrer des défis immenses liés principalement aux contraintes de ressources. Pour s'attaquer aux problèmes de manière globale, un certain nombre de mesures ont été recommandées, y compris le développement d'un plan directeur régional de la SADC pour le développement des infrastructures qui est en cours.

Dans le domaine de l'agriculture et des ressources naturelles, il a été souligné que la diversification agricole vers des céréales autres que le maïs est cruciale car la région continue d'enregistrer des déficits alimentaires et, par voie de conséquences, est en proie à l'insécurité alimentaire en dépit des réalisations importantes obtenues dans la production du maïs au cours des dix dernières années. Il importe de signaler également que des progrès considérables ont été accomplis dans l'établissement du Centre de coordination de la recherche et du développement agricole pour l'Afrique australe (CCARDESA), illustré notamment par l'approbation de la Charte régissant ce dernier en novembre 2010. Cette charte est maintenant entrée en vigueur, ayant été signée par onze États membres. Le CCARDESA a été lancé et les membres de son conseil d'administration nommés le 14 juillet 2011.

Au chapitre du développement social et humain, l'ensemble des activités a continué à se focaliser sur le renforcement des capacités humaines dans le but, notamment, de soutenir la lutte contre la pauvreté dans la région. Des progrès considérables ont été enregistrés en 2010/11 dans l'exécution des activités prévues, le résultant étant que les groupes les plus vulnérables, les enfants, les jeunes et les femmes ont tiré avantage des différentes interventions menées en matière d'éducation et de développement des compétences, de promotion de la santé, de lutte contre le VIH et le sida, et d'emploi et de travail.

Pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du RISDP 2005 - 2010, le Secrétariat a exécuté en collaboration avec les États membres de la SADC une évaluation documentaire qui fait ressortir que, durant la période visée, on peut estimer que les taux d'achèvement et de mise en œuvre relativement aux résultats et cibles à atteindre tels que fixés dans le Cadre de mise en œuvre du RISDP ont varié, la situation suivante étant celle qui prévaut.

Dans le domaine du commerce, de l'industrie, de la finance et de l'investissement (TIFI) - 65% des cibles ont été pleinement réalisées, 29% partiellement réalisées et 6% non réalisées ; dans le domaine des infrastructures et services (IS) - 60% des résultats visés ont été pleinement obtenus et 40% partiellement obtenus ; dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles (FANR) - 64% des résultats visés ont été partiellement réalisés, 28% partiellement, et 8% non réalisés ; dans le domaine du développement social et humain et des programmes spéciaux (SHDSP) - 38% des résultats visés ont été pleinement obtenus, 46% partiellement obtenus et 15% non obtenus. Sur les 46 cibles fixées dans le Cadre de mise en œuvre du RISDP 2005-2010, 14 relevant des questions transversales ont été pleinement réalisées, 68%

partiellement réalisés et 18% non réalisées. En raison de certaines limitations relatives à l'évaluation documentaire, il importe cependant de lire les chiffres fournis plus haut avec une certaine prudence.

Le Secrétariat a continué de consolider ses liens avec ses partenaires du développement et a accentué ses efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets et programmes régionaux.

Le Secrétariat a reçu un soutien considérable de la part d'organisations internationales telles que l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, le Commonwealth, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Des institutions régionales telles que le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA) et la Southern Africa Trust (SAT) ont également joué un rôle important dans la fourniture de ressources tant techniques que financières. Un appui important a également été reçu de la part de pays individuels tels que l'Allemagne, la France, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.

Le Président de la SADC, Son Excellence Hifikepunye Pohamba, Président de la République de Namibie a apporté sa contribution à l'accentuation des efforts déployés en vue de promouvoir les investissements et la mobilisation des ressources,

Ainsi, le Président Pohamba s'est, durant la période visée, rendu en République populaire de Chine pour participer au premier Forum d'affaires et d'investissement SADC-Chine. Cette manifestation a donné à la SADC l'occasion de présenter les possibilités d'affaires et d'investissement qui existent dans la région tout en jetant des passerelles pour les affaires entre les opérateurs chinois et leurs homologues de la SADC. À ce forum, le Secrétariat de la SADC et le Conseil chinois pour la promotion du commerce international ont signé un protocole d'accord qui servira de cadre de coopération. Le fait saillant de la visite du Président de la SADC a été sa rencontre avec Son Excellence Hu Jintao, Président de la République populaire de Chine, qui a mis en exergue les relations fermes existant entre la SADC et la Chine. Son Excellence Hu Jintao a indiqué que la Chine continuera de coopérer avec la SADC et passera en revue les projets régionaux récemment soumis par la SADC afin de déterminer le soutien que la Chine peut y apporter.

Le Président s'est également rendu à Londres (Royaume-Uni) afin d'assister au 7^e Forum africain des affaires et des récompenses. Centré principalement sur la région de la SADC, l'événement s'est tenu autour du thème : « La SADC - Intégration régionale et facteurs de croissance ». Le Président a prononcé un discours de circonstance dans lequel il a présenté les domaines prioritaires de coopération et d'intégration régionale dans la SADC. Le clou de l'événement a été la remise d'une récompense spéciale au meilleur projet d'infrastructure de la SADC. Cette récompense fut décernée au projet poste frontière à arrêt unique de Chirundu.

Dans le cadre des réformes institutionnelles, le Secrétariat a continué de revoir ses règles et procédures organisationnelles, s'employant, en particulier, à les mettre au niveau des normes internationales. Vers la fin de juin 2011, il a été estimé que nous, en

tant qu'organisation, avons obtenu une mention globale de « satisfaisant ». Cette mention permettra au Secrétariat de passer du régime actuel de fourniture d'aide, à savoir celui fondé sur l'approche projets à un autre reposant sur les accords d'appui budgétaire et de réaliser ainsi l'alignement du plan d'affectation des ressources aux priorités approuvées. Pour assurer de manière durable l'application de ces normes, j'ai invité le Conseil à réaffirmer son engagement à soutenir les réformes institutionnelles par tous les moyens possibles.

1.0 Introduction

La SADC a mis en place diverses politiques dans le but de promouvoir la coopération et l'intégration régionale parmi les États membres. L'objet et le contenu général de ces politiques sont énoncés dans le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) ainsi que dans son Cadre de mise en œuvre, alors que les engagements spécifiques pris par toutes les parties concernées dans la mise en œuvre du RISDP sont établis dans divers protocoles.

Pour assurer l'application effective de la mise en œuvre des politiques de la SADC, le Secrétariat prépare tous les ans un plan institutionnel fondé sur les plans sectoriels qui sont approuvés par le Conseil des ministres pour l'année visée.

Ainsi, le présent rapport rend compte de la mise en œuvre des activités par le Secrétariat durant la période août 2010 - juillet 2011, et ce essentiellement sur les questions et les politiques de nature stratégique, et met en exergue les réalisations majeures obtenues et les obstacles importants rencontrés dans les principaux domaines de résultats suivants :

- I. Paix et sécurité
- II. Commerce, industrie, finance et investissement,
- III. Développement des infrastructures,
- IV. Alimentation, agriculture et gestion conjointe des ressources naturelles transfrontalières,
- V. Développement social et humain,
- VI. Questions transversales : Genre et développement, Statistique, et Science et technologie
- VII. Planification des politiques, Suivi et évaluation,
- VIII. Finance et budget,
- IX. Ressources humaines et administration,
- X. Relations publiques,
- XI. Réformes institutionnelles et renforcement des capacités.

2.0 SURVOL DES DEVELOPPEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES SURVENUS DANS LA REGION

Développements politiques

Durant la période visée, la situation politique et sécuritaire est demeurée généralement stable. Des élections se sont déroulées avec succès en Tanzanie.

Dans le but de renforcer la démocratie et la bonne gouvernance dans la région, la capacité du Conseil consultatif électoral de la SADC (SEAC) a été augmentée et ses membres investis dans leurs attributions.

Les programmes et activités visant la diplomatie préventive, la médiation et la coopération en matière de sécurité ont été renforcés afin de consolider la paix et stabilité dont jouit la région actuellement. Le Plan stratégique indicatif de l'Organe (SIPO) a été révisé avec succès et harmonisé afin de permettre à la région de mieux faire face aux nouvelles réalités politiques et aux nouveaux défis sécuritaires surgissant dans la région.

Les efforts de médiation politique dans la région se sont poursuivis dans les États membres affectés par des problèmes internes, à savoir le Lesotho, Madagascar et le Zimbabwe.

Au Lesotho, la situation politique s'est améliorée. Les parties prenantes au processus de médiation en cours se sont convenues qu'il est possible de conclure officiellement la médiation vu que les problèmes entourant le dialogue ont été réglés, ce qui a ouvert la voie à la tenue des prochaines élections locales et nationales.

Concernant Madagascar, le Sommet a, à sa session extraordinaire tenue le 20 mai 2011, examiné un rapport sur le pays et une feuille de route visant à ramener le pays à la normalité constitutionnelle. Il a, par ailleurs, réitéré la nécessité d'engager un processus politique inclusif pour trouver une solution durable aux problèmes affectant le pays et a décidé qu'une réunion de tous les acteurs au conflit politique sera convoquée par la SADC à Gaborone (Botswana).

Concernant le Zimbabwe, la Troïka du Sommet de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité a, à sa réunion tenue en mars 2011, décidé que le gouvernement inclusif au Zimbabwe doit achever toutes les mesures nécessaires à la tenue des élections nationales, à la finalisation de l'amendement constitutionnel et à la tenue du referendum. Par l'entremise de son facilitateur, le Président de la République d'Afrique du Sud, Son Excellence Jacob Zuma maintient le dialogue avec les parties concernées afin de convenir d'une feuille de route devant déboucher, à terme, sur la tenue d'élections paisibles, libres et justes.

2.2 Evolution de l'économie

2.2.1 Conjoncture économique régionale

Les données actualisées fournies par les États membres en novembre 2010 et la base de données sur les perspectives de l'économie mondiale (PEM) du Fonds monétaire international (FMI) en avril 2011 indiquent une performance économique satisfaisante pour la région en 2010, la plupart des États membres ayant enregistré une remontée des principaux indicateurs macroéconomiques en 2010 par rapport à 2009.

2.2.1.1 PIB réel

La région a enregistré une croissance moyenne du PIB réel de 4,9 p. cent en 2010 contre 2,4 p. cent en 2009. Toutefois, cette croissance reste inférieure à celle de 6,5 p. cent enregistrée en 2009. Seuls cinq États membres (Botswana, RDC, Mozambique, Zambie et Zimbabwe) ont enregistré une croissance du PIB réel supérieure à 7 p. cent, soit la cible à atteindre pour que la pauvreté soit éradiquée dans la région de la SADC.

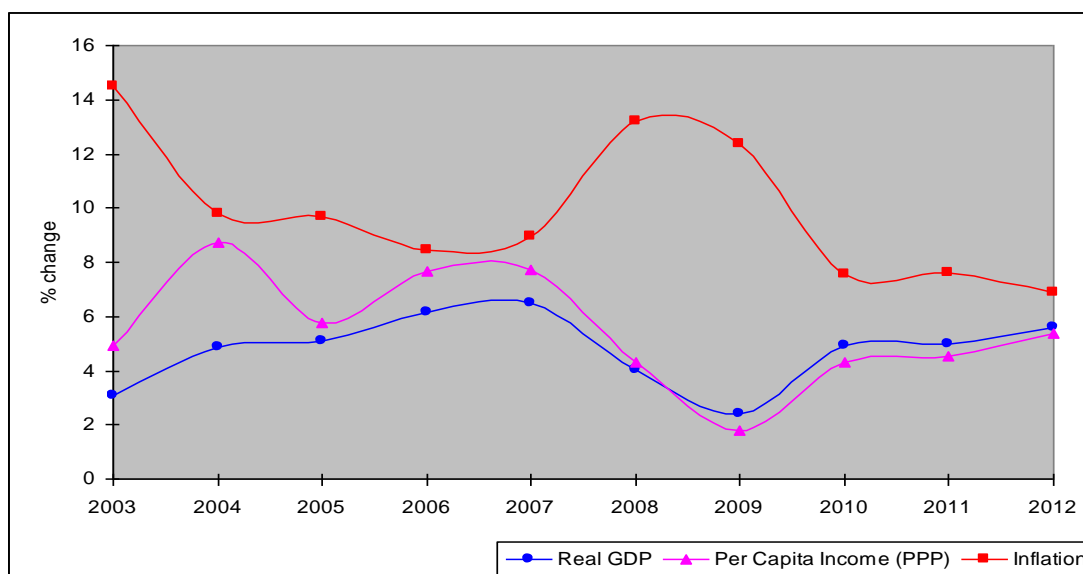
Par conséquent, le revenu par tête, en termes de parité de pouvoir d'achat (PPP) pour la région, a crû de 4,3 p. cent en 2010, ce qui représente une amélioration par rapport à la hausse marginale de 1,8 p. cent enregistrée en 2009 (voir Fig. 1).

2.2.1.2 Inflation

Dans la plupart des États membres, l'inflation maintient une tendance à la baisse. Principaux facteurs : une offre alimentaire adéquate dans la région, qui a été le principal catalyseur de l'allègement de la pression sur les prix ainsi que la hausse très modérée des prix des carburants, en particulier au cours du premier semestre de 2010.

L'inflation régionale a atteint en moyenne 7,5 p. cent en 2010 contre 12,4 p. cent en 2009 (voir Fig. 1), soit la moyenne la plus faible enregistrée dans la région au cours des huit dernières années. Toutefois, quatre États membres (Angola, RDC, Mozambique et Tanzanie) ont enregistré une inflation à deux chiffres, soit 14,5 p. cent, 23,5 p. cent, 12,7 p. cent et 10,5 p. cent respectivement en 2010.

Figure 1 PIB réel, Revenu par tête et Inflation, 2002 - 2012

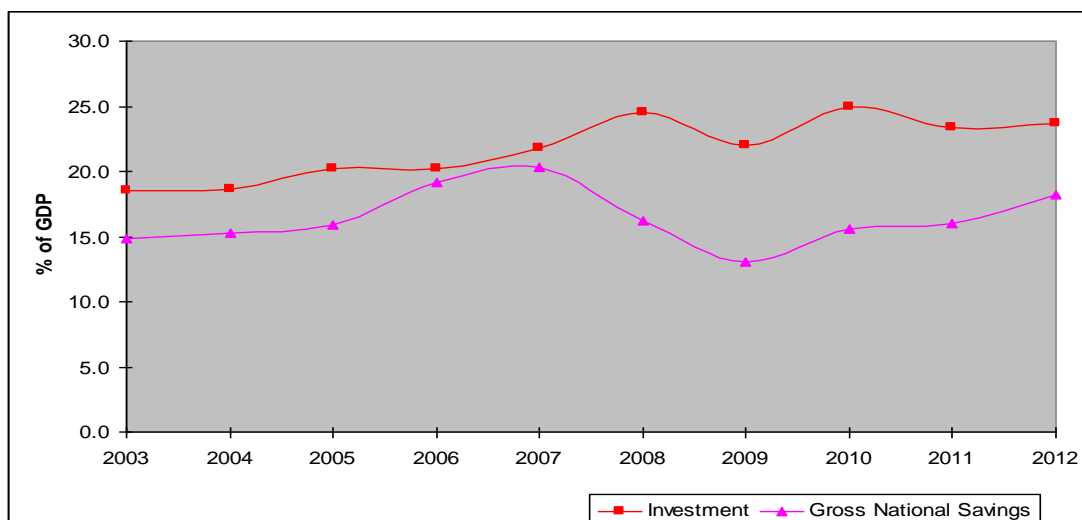


Source: Autorités nationales, novembre 2010 et PEM (FMI), avril 2011.

2.2.1.3 Épargne nationale et Investissement

En conséquence de leur performance économique satisfaisante, l'épargne nationale s'est améliorée dans les États membres de la SADC en 2010 de 2,6 points de pourcentage, passant 13 p. cent du PIB en 2009 à 15,6 p. cent du PIB en 2010 (voir Fig. 2). Ont contribué fortement à cette amélioration l'Afrique du Sud, le Botswana, la RDC, le Malawi et le Mozambique.

Figure 2 : Épargne nationale brute et Investissement, 2003 - 2012



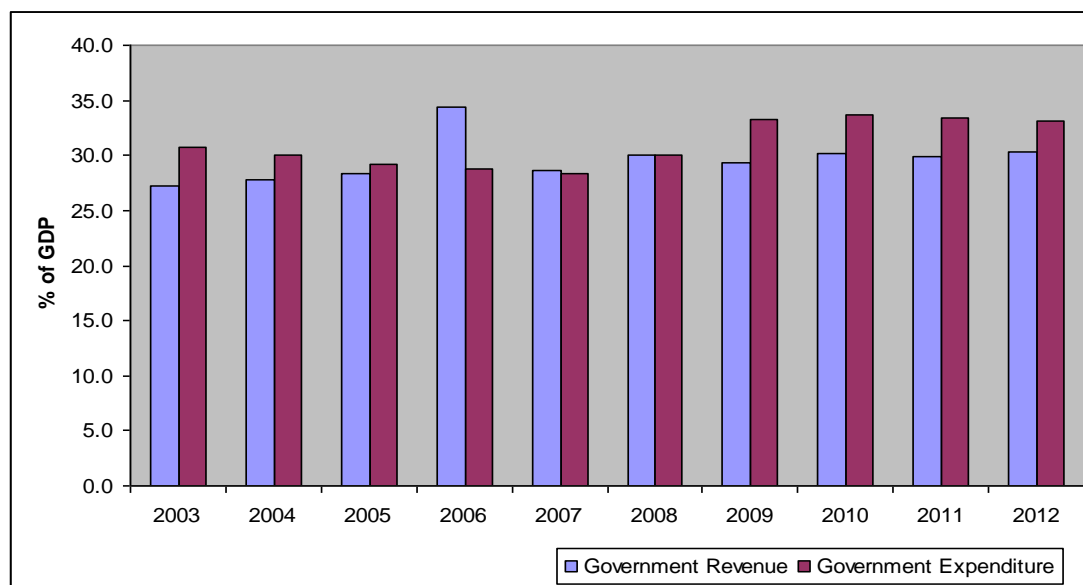
Source: Autorités nationales, novembre 2010 et PEM (FMI), avril 2011.

L'investissement en pourcentage du PIB a augmenté de 22 p. cent du PIB en 2009 à 24,9 p. cent du PIB en 2010. Cependant, ce chiffre reste inférieur à la cible régionale de 30 p. cent (voir Fig. 2) même si trois États membres (Lesotho, Malawi et Seychelles) ont enregistré des taux d'investissement supérieurs à cette cible régionale de 30 p. cent, soit 37,5 p. cent, 30,1 p. cent et 54 p. cent du PIB respectivement.

2.2.1.4 Secteur budgétaire

Subissant l'impact de la crise économique mondiale, un certain nombre d'États membres ont accusé des baisses des recettes de l'État, celles-ci chutant de 30 p. cent du PIB en 2008 à 29,3 p. cent du PIB en 2009, et l'Angola enregistrant une baisse substantielle de 50,9 p. cent du PIB en 2008 à 30,9 p. cent du PIB en 2009. Toutefois, en 2011, les recettes publiques se sont améliorées dans un certain nombre d'États membres, l'Angola, la RDC, le Malawi et le Zimbabwe contribuant fortement à cette amélioration. Au plan régional, elles sont passées de 29,3 p. cent du PIB en 2009 à 30,2 p. cent du PIB en 2010 (voir Fig. 3).

Figure 3 : Recettes et dépenses publiques, 2003 - 2012

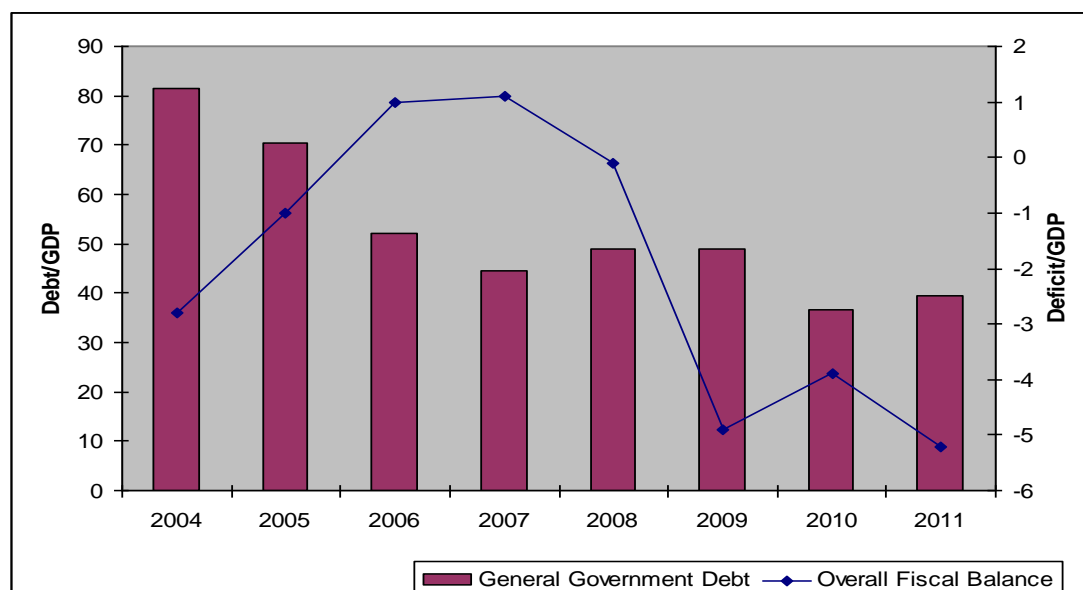


Source: Autorités nationales, novembre 2010 et PEM (FMI), avril 2011.

Au chapitre des dépenses, la plupart des États membres ont maintenu ces dernières aux niveaux réalisés en 2009. À l'échelle régionale, les dépenses publiques se sont élevées à 33,6 p. cent du PIB en 2010, soit 0,3 points de pourcentage de plus que les 33,3 p. cent du PIB atteints en 2009. La majorité des gouvernements mettent toujours en œuvre les politiques et programmes engagés au cours de la crise économique mondiale dans le but d'atténuer l'impact de celle-ci sur leurs économies et de permettre la pleine relance de ces dernières, ce qui constitue une des explications des niveaux élevés des dépenses effectuées par les gouvernements, la conséquence étant qu'en moyenne le déficit budgétaire pour la région a tourné autour de 3,9 p. cent en 2010 contre 4,9 p. cent en 2009 (voir Fig. 4).

En conséquence, la dette publique brute générale, qui avait augmenté de 44,5 p. cent en 2007 à 49 p. cent en 2008 et 2009, a ralenti à 36,7 p. cent en 2010. Tous les États membres, à l'exception des Seychelles, ont enregistré une dette publique brute générale inférieure à 60 p. cent du PIB en 2010.

Figure 4 : Solde budgétaire global et dette publique générale, 2004 - 2011



Source: Autorités nationales, novembre 2010 et PEM (FMI), avril 2011.

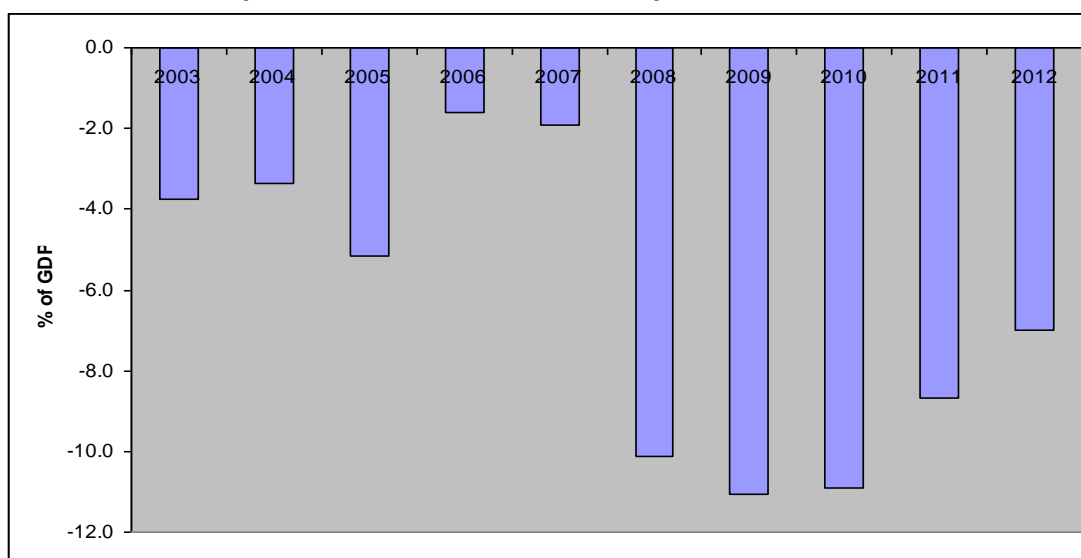
2.2.1.5 Secteur externe

Après avoir stagné en 2008 et 2009 sous l'effet de la crise économique mondiale, les exportations ont rebondi en 2010, principalement en raison de la hausse de la demande des produits de base. Les volumes d'exportation de biens et de services se sont accrus de 10,2 p. cent en 2010 alors que la hausse n'était que marginale (0,8 p. cent) en 2009. La RDC, le Swaziland et la Zambie ont enregistré des hausses substantielles de leurs volumes d'exportation, soit 52,9 p. cent, 21,4 p. cent et 19,9 p. cent respectivement en raison de l'amélioration des prix du cuivre et du sucre sur les marchés internationaux.

De manière analogue, les volumes d'importation des biens et services se sont accrus de 6,7 p. cent en 2010 après avoir décliné de 1,1 p. cent en 2009. Toutefois, cet accroissement dépasse à peine la moitié des 11,6 p. cent de hausse des volumes d'importation enregistrés en 2008. Une hausse des prix des produits de base, en particulier des carburants, qui constituent l'essentiel des importations des pays en développement, dont la SADC, a contribué au ralentissement de la hausse des volumes d'importation en 2010. La valeur des importations de pétrole a augmenté de 26,9 p. cent en 2010 après avoir décliné de 12,5 p. cent en 2009.

Par conséquent, le déficit des comptes courants de la balance des paiements s'est amélioré marginalement de 11,1 p. cent du PIB en 2009 à 10,9 p. cent du PIB en 2010. Six États membres (Lesotho, Madagascar, Mozambique, Seychelles, Swaziland et Zimbabwe) ont enregistré des déficits des comptes courants supérieurs à 10 p. cent du PIB en 2010. L'accroissement des prix des produits de base, en particulier des denrées alimentaires et des carburants ainsi que la faiblesse de la demande résultant de la crise économique mondiale sont les principales causes de la détérioration soutenue de la balance des comptes courants au cours des trois dernières années, allant de 2008 à 2010 (voir Fig. 5).

Figure 5 : Déficit des comptes courants de la balance des paiements, 2003-2012



Source: Autorités nationales, novembre 2010 et PEM (FMI), avril 2011.

2.2.1.6 Perspectives à moyen terme

Selon les prévisions, le PIB réel régional devrait tourner autour de 5 p. cent en 2011 et de 5,6 p. cent en 2012, soit des hausses marginales par rapport au chiffre de 4,9 p. cent enregistré en 2010. Contribueront à cette croissance l'Angola, le Botswana, la RDC, le Mozambique et la Zambie, pays où la croissance du PIB réel devrait dépasser les 6 p. cent. De façon similaire, le revenu par tête devrait augmenter de 4,5 p. cent en 2011 et de 5,4 p. cent en 2012.

L'inflation devrait maintenir sa tendance à la baisse et s'élever en moyenne à 7,6 p. cent en 2011 et à 6,9 p. cent en 2012. Seuls deux États membres, à savoir l'Angola et la RDC devraient enregistrer des taux d'inflation excédant les 10 p. cent à l'horizon de 2012.

L'épargne nationale brute devrait, en 2012, rebondir pour atteindre les niveaux atteints en 2006 et 2007, soit 18,2 p. cent. À l'exception du Mozambique, des Seychelles et du Swaziland, tous les États membres devraient enregistrer des taux d'épargne nationale brute supérieurs à 15 p. cent avant 2012. Néanmoins, l'investissement en pourcentage du PIB devrait, selon les projections, ralentir modestement à 23,4 p. cent en 2011 et 23,7 p. cent en 2012. Seuls deux États membres (RDC et Lesotho) devraient connaître des taux d'investissement supérieurs à la cible régionale, établie à 30 p. cent du PIB.

Au chapitre budgétaire, les recettes et les dépenses publiques devraient demeurer stables en se maintenant aux niveaux de 2010, ce qui aura pour résultat une légère aggravation du déficit budgétaire de 5,2 p. cent du PIB en 2011. Ainsi, la dette publique brute générale devrait augmenter à 39,5 p. cent du PIB en 2011 et à 40,4 p. cent du PIB en 2012.

En ce qui concerne le secteur externe, le volume des exportations des biens et services devrait s'accroître de 9,8 p. cent en 2011 et ralentir à 6,3 p. cent en 2012. Le volume des importations de biens et de services devrait s'accroître de 2,8 p. cent uniquement en 2011 contre une hausse de 6,7 p. cent en 2010. Toutefois, les volumes d'importation devraient, en 2012, augmenter de 5,1 p. cent, le résultat étant que le déficit des comptes courants de la balance des paiements devrait connaître une légère amélioration, passant de 8,7 p. cent en 2011 à 7,0 p. cent en 2012.

2.2.1.7 Facteurs influant sur les perspectives économiques

Les perspectives économiques seront toutefois fonction de l'évolution d'un certain nombre de facteurs, notamment la vigueur de la reprise économique mondiale, l'évolution des prix du pétrole dans un contexte d'instabilité politique dans les pays riches en pétrole ; et la hausse générale de prix des produits de base, en particulier des denrées alimentaires.

I. Vigueur de la reprise économique mondiale

La reprise de l'économie mondiale est essentielle aux perspectives de croissance de la région au cours des deux prochaines années. En effet, la reprise dans les économies avancées déterminera la performance des exportations de la région vu que ces économies constituent les principaux marchés d'exportation pour la région.

Selon les Perspectives de l'économie du monde (FMI) en date d'avril 2011, la reprise de l'économie mondiale gagne en vigueur. Ainsi, la production mondiale devrait augmenter de 4,5 p. cent en 2011 comme en 2012, les pays développés connaissant une croissance de 2.5 p. cent seulement alors que les économies émergentes et les économies en développement enregistreront un taux de croissance largement supérieur à 6,5 p. cent.

Toutefois, des craintes existent que cette reprise soit déséquilibrée. Dans la plupart des économies avancées, la production demeure largement en deçà de son potentiel. Le chômage reste élevé et demeurera ainsi au cours des prochaines années. Dans l'Union européenne (UE), la faiblesse de la croissance et les problèmes budgétaires sont sources de préoccupation. Dans les économies émergentes, le défi est de trouver les moyens d'éviter la surchauffe de l'économie dans un contexte de résorption des écarts de production et de hausse des flux de capitaux. Ainsi, le bon dosage des politiques en vue de naviguer à travers ces défis déterminera le rythme et la vigueur de la reprise économique mondiale.

II. Évolutions des prix des carburants

Les importations de carburants sont essentielles à la région et représentent la plus grande partie de la facture d'importation. Dans ce contexte, toute hausse des prix des carburants aura pour conséquence directe la détérioration du compte extérieur et pour conséquence indirecte la hausse des coûts de production du fait, entre autres, de l'accroissement des coûts du transport et des coûts agricoles (engrais).

Selon l'indice des produits de base du FMI, le pétrole a augmenté de 27,8 p. cent, passant de 116,2 en 2009 à 148,5 en 2010. En mars 2011, l'indice s'élevait à 204,4. Du fait de l'instabilité en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, le cours au comptant du Brent a grimpé, dépassant les US\$ 123 le baril en avril 2011. Il est vrai que les cours du pétrole ont baissé en mai 2011 ; toutefois, l'éventualité d'un scénario catastrophe demeure très probable. Ainsi, en avril 2011, une enquête menée par Reuter auprès de 32 acteurs majeurs (commerçants du pétrole, analystes bancaires et gestionnaires de fonds spéculatifs) a révélé que le consensus existe quant au fait que les cours du pétrole chuteront de façon substantielle mais remonteront en flèche pour dépasser les US\$ 130 le baril vers la fin de l'année.

Le tsunami qui a frappé le Japon a eu pour résultat que nombre de pays ont suspendu leurs projets de développement de l'énergie nucléaire, ce qui signifie que les pays auront à revenir à l'énergie thermique pour combler le vide résultant de la suspension des projets de production électrique nucléaire, ce qui entraînera la hausse de la demande du pétrole et, par conséquent, la hausse des prix du pétrole et celle de l'inflation.

III. Hausse des prix des produits de base

L'augmentation des prix des produits de base a été supérieure aux prévisions sous l'effet conjugué de la forte hausse de la demande et des chocs de l'offre. Cependant, cette hausse suscite des problématiques diverses dépendant des combinaisons des produits de base. Ainsi, la région tirera probablement profit de la

hausse des cours des minéraux tels que le cuivre et les produits de base agricoles tels que le café et le thé.

Les cours des métaux sont en hausse constante comme indiqué par l'augmentation de 48,2 p. cent de l'indice du métal qui est passé de 136,5 en 2009 à 202,3 en 2010. Cet indice a grimpé de 245,5 en janvier 2011 à 256,2 en février 2011 et a chuté à 244,2 en mars 2011. L'indice des boissons a crû de 14,1 p. cent en 2010, passant de 154,4 en 2009 à 176,2. La tendance est à la hausse, l'indice augmentant à 205,7 en janvier 2011 et à 222 en mars 2011. Comme souligné plus haut, les exportateurs de produits de base dans la région devraient tirer avantage de l'accroissement de leurs cours.

Cependant, il est probable que les hausses de la production industrielle et des matières premières agricoles affecteront les secteurs manufacturiers agricoles de la région. L'indice de la production industrielle a crû de 43,2 p. cent en 2010, passant de 118,7 en 2009 à 170. Il a continué de grimper, atteignant 208 en janvier 2011, 215,8 en février 2011 et 213,4 en mars 2011. De façon similaire, l'indice des matières premières agricoles a augmenté de 33,4 p. cent en 2010, passant de 94 en 2009 à 125,4. L'indice a bondi de 156 en janvier 2011 pour atteindre 170 en mars 2011.

En dernier lieu, tout accroissement des prix des denrées alimentaires exerce des pressions de coûts sur l'inflation, en particulier à l'égard des importateurs de produits alimentaires dans la région. Les prix alimentaires n'ont cessé de grimper en 2010 comme indiqué par la hausse de 11,5 p. cent de l'indice alimentaire qui est passé de 134 en 2009 à 149,4. Au cours du premier trimestre de 2011, cet indice a tourné autour de 185.

Si on fait exception des tendances défavorables qui ont affecté le Lesotho, Madagascar et le Mozambique, la région a, en règle générale, joui d'une saison agricole favorable. Au vu des grands programmes de subvention des semences et des engrais qui sont en place dans certains États membres, la région devrait disposer de suffisamment de nourriture. Selon le rapport de la FAO concernant les perspectives des récoltes et sur la situation alimentaire publié en mars 2011, les besoins d'importation du maïs de la région au cours de l'année commerciale courante 2010-11 ne s'élèveront qu'à 900.000 tonnes, chiffre qui soutient la comparaison avec la moyenne quinquennale précédente qui atteignait presque les 1,7 millions de tonnes.

2.2.1.8 Implications au plan des politiques

Dans un contexte d'incertitudes autour des fondamentaux de l'économie mondiale et des marchés des produits de base, en particulier ceux des carburants et des denrées alimentaires, il importe de tenir compte d'un certain nombre de considérations stratégiques pour soutenir la croissance économique sur le court et le moyen terme.

I. Gains obtenus de l'amélioration des prix des produits de base

Il importe d'investir les bénéfices obtenus de la hausse des prix des produits de base afin de réduire les coûts des transactions et, ainsi, d'améliorer la compétitivité de la région. Il est possible, de plus, de les investir afin de développer de nouveaux secteurs, notamment ceux qui créent de la valeur dans le secteur des minéraux.

II. Mobilisation des ressources au plan intérieur

Comme les sources de fonds, en particulier de ceux fournis par les partenaires internationaux de coopération sont de plus en plus incertaines, il importe d'accentuer les efforts pour mobiliser de façon plus efficace les ressources internes, et notamment de renforcer les capacités des administrations fiscales pour assurer l'efficacité du recouvrement des impôts et l'élargissement de l'assiette fiscale.

III. Rationalisation des dépenses publiques

Vu, d'une part, les ressources limitées et, d'autre part, les pressions exercées en faveur des dépenses, les gouvernements se doivent de rationaliser les dépenses en insistant sur les dépenses d'investissement et en réduisant celles de la consommation.

IV. Programmes visant la sécurité alimentaire

Jusqu'ici les programmes de subvention des intrants agricoles qui sont exécutés par certains États membres ont livré des résultats en assurant la sécurité alimentaire. De tels programmes sont certes coûteux et peuvent ne pas être soutenables à moyen et à long terme ; toutefois, il se peut qu'il soit trop tôt de les démanteler. Une solution consisterait à les cibler davantage.

3.0 Mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionale

3.1 Survol du Plan 2010/11 du Secrétariat

La SADC a mis en place toute une panoplie de programmes visant à promouvoir la coopération et l'intégration régionale. Les grandes lignes de ces programmes sont définies dans le RISDP alors que les engagements spécifiques sont établis dans divers protocoles.

Le Plan d'activités annuel 2010/11 est déterminé par le cadre de planification et de budgétisation stratégique, à savoir le Document de perspective budgétaire 2010/12. Au cours de l'année visée, la mise en œuvre des plans d'activités s'est poursuivie conformément aux directives émises par le Conseil des ministres, ces directives s'alignant sur les priorités qui promeuvent l'intégration régionale, à savoir :

- Libéralisation et développement du commerce et de l'économie ;
- Développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale ;
- Coopération en matière de politique, de défense et de sécurité ;

- Sécurité alimentaire, environnement et gestion conjointe des ressources naturelles transfrontalières ;
- Développement social et humain de dimension régionale ;
- Genre et développement;
- Statistique ;
- Science et technologie.

3.2 Survol de la mise en œuvre du RISDP

Pour donner suite à une décision prise par le Conseil en février 2011, le Secrétariat a entrepris une étude documentaire afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du RISDP.

L'évaluation s'est appuyée sur le Cadre de mise en œuvre du RISDP 2005-2010, qui fixe les principaux objectifs des interventions par secteur, les domaines d'intervention clés, les résultats attendus, les principales activités à exécuter pour obtenir chacun des résultats et les indicateurs clés de performance pour la mise en œuvre de RISDP dans tous les secteurs.

Ayant pour objet d'analyser la performance technique effective au regard de la mise en œuvre du Cadre 2005-2010 par le Secrétariat de la SADC, par les États membres and et par d'autres parties prenantes clés, l'évaluation documentaire a porté surtout sur les résultats effectivement obtenus au regard des résultats escomptés. Le rapport d'évaluation permet également de répondre aux questions intéressantes : (1) les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de RISDP durant la période visée ; (2) les leçons apprises et les recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du RISDP.

Le rapport indique par ailleurs que, pour la période visée, on peut estimer que les taux d'achèvement et de mise en œuvre relativement aux résultats et cibles à atteindre tels que fixés dans le Cadre de mise en œuvre du RISDP ont varié, la situation suivante étant celle qui prévaut¹: Dans le domaine du commerce, de l'industrie, de la finance et de l'investissement (TIFI) - 65% des cibles ont été pleinement réalisées, 29% partiellement réalisées et 6% non réalisées ; dans le domaine des infrastructures et services (IS) - 60% des résultats visés ont été pleinement obtenus et 40% partiellement obtenus ; dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles (FANR) - 64% des résultats visés ont été partiellement réalisés, 28% partiellement, et 8% non réalisés ; dans le domaine du développement social et humain et des programmes spéciaux (SHDSP) - 38% des résultats visés ont été pleinement obtenus, 46% partiellement obtenus et 15% non obtenus. Sur les 46 cibles fixées dans le Cadre de mise en œuvre du RISDP 2005-2010, 14 relevant des questions transversales ont été pleinement réalisées, 68% partiellement réalisées et 18% non réalisées.

L'évaluation documentaire révèle que, durant la période visée, des politiques, des protocoles et des cadres importants ont été mis au point, adoptés et approuvés par les

¹ Ces taux de mise en œuvre sont à lire avec précaution car ils résultent d'une évaluation documentaire et peuvent ne pas être précis.

instances dirigeantes de la SADC. Par ailleurs, des accords importants ont également été mis en place afin de conférer un caractère contraignant au processus de mise en œuvre sur tous les États membres, leur mise en place étant devenu un processus intégral pour faire progresser la feuille de route du programme commun de la SADC. Par ailleurs, nombre d'institutions et de comités qui exercent une fonction de supervision au processus de mise en œuvre ont été établis et sont opérationnels. Les travaux entrepris par ces structures de pilotage ont, dans une certaine mesure, accru la visibilité des programmes dans les États membres et consolidé leur appropriation.

En dépit des progrès accomplis, le rapport indique que la mise en œuvre du RISDP a démarré avec du retard en raison de contraintes de ressources humaines. Des retards sont accusés dans la mise en œuvre par les États membres. La majorité des États membres n'ont pas mis de côté les ressources pour la planification et la mise en œuvre des programmes du RISDP au niveau national. Les structures nationales de la SADC, en tout cas, celles qui ont été créées ne possèdent pas les capacités nécessaires pour coordonner la mise en œuvre de programmes du RISDP, le résultat étant que, dans de nombreux cas, des défaillances ont été enregistrées dans la mise en œuvre des engagements pris pour réaliser les objectifs arrêtés. Ainsi, une étape majeure n'a pas été atteinte dans la poursuite de l'agenda d'intégration régionale, à savoir l'instauration en 2010 d'une union douanière (UD). En effet, l'adhésion des États membres de la SADC à de multiples organisations a compliqué les efforts déployés pour parvenir à l'union douanière prévue.

Un rapport d'étude détaillé sur la question vous sera bientôt présenté et je suis confiant qu'il fera l'objet d'une étude minutieuse de sorte que le Secrétariat comme les États membres puissent prendre les actions qu'il faut pour améliorer la situation de l'intégration régionale

3.3 Libéralisation du commerce et de l'économie

La libéralisation du commerce et de la finance, le développement, la compétitivité et la diversification de l'industrie, l'accroissement des investissements : autant de facteurs cruciaux pour l'intégration régionale et l'éradication de la pauvreté. Durant la période visée, les programmes coordonnés au titre de la libéralisation du commerce et de l'économie se sont attachés essentiellement à consolider la zone de libre-échange (ZLE) de la SADC (ZLE), principalement en facilitant l'adhésion des États membres restants à cette ZLE, à développer un cadre pour la libéralisation du commerce des services, et à assurer les préparatifs de l'instauration de l'union douanière de la SADC ainsi que de la ZLE tripartite.

3.3.1 Zone de libre-échange (ZLE) de la SADC

Dans la poursuite du mandat qui nous a été confié d'agir comme chef de file de l'intégration des marchés régionaux par l'établissement de la zone de libre-échange (ZLE) de la SADC et, par la suite, de l'union douanière de la SADC, les plans concernant le commerce pour 2010-11 se sont concentrés sur la consolidation de la ZLE. Les actions principales menées à cet égard ont consisté à dresser un plan plus systématique de suivi des activités surgissant du processus de mise en œuvre. Le plan prévoyait les initiatives suivantes : faciliter l'adhésion de l'Angola, de la RDC et des

Seychelles à la ZLE, favoriser la mise en œuvre des engagements pris en matière de réduction tarifaire, lever les obstacles non tarifaires au commerce (ONT), et réviser les règles d'origine applicables dans le cadre de la ZLE.

Les autres axes majeurs du plan ont été les suivants : simplification et harmonisation de la documentation et des procédures commerciales, promotion et facilitation du commerce, renforcement de la coopération entre les administrations douanières et des partenariats entre les administrations douanières et les milieux d'affaires, renforcement des capacités des administrations douanières, et octroi d'une assistance technique en appui au développement de politiques et à leur mise en œuvre.

Dans le domaine du commerce des services, les lignes directrices de négociation pour la première phase des négociations de la libéralisation des secteurs convenus ont été approuvées par les ministres du commerce, qui se sont, par ailleurs, convenus que les négociations effectives ne commenceront qu'après la ratification du Protocole sur le commerce des services.

3.3.2 Préparatifs de l'instauration de la zone de libre-échange (ZLE) tripartite

Au niveau tripartite, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de l'établissement d'une ZLE élargie parmi les États membres du COMESA, de l'EAC et de la SADC. Les négociations de la ZLE ont été lancées au cours de la 2^e réunion du Sommet tripartite tenue le 12 juin 2011 à Johannesburg (Afrique du Sud).

3.3.3 Préparatifs de l'instauration de l'union douanière

En ce qui concerne les préparatifs de l'instauration de l'union douanière de la SADC, j'ai le regret de signaler que peu de progrès ont été accomplis. Toutefois, suivant les recommandations que j'ai formulées l'an dernier, un groupe d'experts de haut niveau, établi dans le but d'assurer une compréhension et une entente commune à propos des éléments clés que doit comporter une union douanière, se réunit depuis quelque temps autour de la question et soumettra son rapport au Groupe de travail ministériel sur l'intégration régionale avant fin 2011.

Constatant que peu voire aucun progrès n'est réalisé dans ce domaine de l'établissement de l'union douanière, je souhaiterais réitérer mon appel aux États membres pour qu'ils réfléchissent sur cette question importante et se prononcent à son propos.

3.3.4 Modernisation douanière et facilitation du commerce

La gestion coordonnée des frontières est un élément essentiel du succès des initiatives transfrontalières de facilitation et exige l'engagement de tous les organismes frontaliers et la coopération entre eux. À cet égard, un projet de lignes directrices sur la gestion coordonnée des frontières a été élaboré et est en attente d'approbation. Par ailleurs, les instruments juridiques du système de gestion du transit de la SADC (STMS), qui comporte une loi et une documentation communes ont été développés et adoptés.

Un essai pilote de poste frontière à arrêt unique a été entrepris au poste frontière de Chirundu entre la Zambie et le Zimbabwe. Cet essai pilote a permis de rehausser la coopération entre les organismes frontaliers et de faciliter le commerce. Il a également fourni des leçons et a servi de tremplin pour étendre le concept à d'autres postes frontaliers dans la région. Des efforts sont en cours pour mettre en œuvre le même concept à d'autres postes frontières.

La cible de l'établissement d'un réseau élargi (WAN) reliant les administrations douanières afin de permettre le partage et l'échange d'informations n'a pas été réalisée. Toutefois, l'Organe de paix et de sécurité de la SADC a commencé un projet visant à relier les points de contact dans les États membres de la SADC via des terminaux satellitaires à très petite ouverture (VSAT) qui pourraient servir de backbone pour la création d'un WAN reliant les administrations douanières des États membres. Des consultations ont eu lieu entre l'Unité informatique de la SADC, l'Unité des douanes et l'Organe de la SADC afin d'assurer la mise en œuvre de cette initiative.

3.3.5 Accords de partenariat économique (APE)

Dans le domaine des APE, l'accent a été mis sur la conclusion d'un APE tout inclusif et l'élaboration d'un cadre pour les services et l'investissement. Toutefois, contrairement à ce qui avait été convenu, les négociations menées en faveur d'un APE tout inclusif sur les marchandises n'étaient pas achevées avant la fin de 2010, et ce, en raison du manque d'entente sur la portée des négociations, la Commission européenne (CE) proposant que les questions qui touchent au commerce, y compris les indications géographiques, les droits de propriété intellectuelle, le développement durable et la fiscalité figurent au programme des négociations.

Toutefois, des progrès ont été réalisés dans les domaines suivants : finalisation d'un projet de texte sur l'investissement, qui a été partagé avec la CE, finalisation du projet de texte sur les services et les modalités conjointes (qui font actuellement l'objet de consultations nationales) et un projet de texte de travail commun sur le cumul. Des progrès ont été réalisés également dans l'élaboration de nouvelles propositions textuelles à propos de certaines des dispositions de l'Accord intérimaire que certains des membres du groupe APE-SADC estiment litigieuses et, par conséquent, devant être réglées. De plus, il a été convenu que les textes adoptés à Swakopmund en mars 2009 sur certaines des questions non résolues seront intégrés dans l'APE final.

3.3.6 Finance et Investissement

Le secteur « Finance et investissement » est centré sur quatre domaines d'intervention, à savoir : développement des marchés financiers et de capitaux ; approfondissement de la coopération monétaire ; coordination fiscale et questions connexes ; et accroissement des investissements intra-SADC et de l'investissement étranger direct. (IED). Dans cette perspective, les objectifs poursuivis au cours de l'année visée étaient les suivants : faciliter l'harmonisation des cadres directifs et juridiques du système bancaire, des systèmes de paiement, et du secteur non bancaire ; faciliter l'élaboration de solutions pour l'harmonisation des régimes d'investissement, notamment un cadre modèle pour les traités bilatéraux d'investissement et pour la levée des obstacles à l'IED ; favoriser le resserrement de la coopération en matière de taxation et de

questions connexes dans la région de la SADC, y compris une approche commune aux accords fiscaux, aux incitants fiscaux, aux impôts indirects et à la base de données fiscales.

Comme indiqué dans le rapport de l'an dernier, un programme de promotion des investissements a été mis en œuvre avec succès autour du thème « 1 équipe, 15 Nations pour des investissements durables » (SADC 2010). En guise de suivi de ce programme, il fut lancé un réseau de partenariats public-privé (PPP) devant servir de tremplin pour le lancement de la série de dialogues public-privé (DPP) programmée pour cette année. Le lancement de ce réseau assurera une politique commune en matière de communication et de coopération, qui régira les interactions entre le Secrétariat de la SADC et le secteur privé.

En ce qui concerne la mise en opération du Fonds pour la préparation et l'élaboration de projets de la SADC (PPDF), le Trust a été enregistré en Afrique du Sud en octobre 2010 et les documents relatifs à sa gouvernance tels que les lignes directrices opérationnelles, le manuel d'approvisionnement et le cadre de gestion financière ont été établis. Le Conseil des gouverneurs du Trust s'est réuni pour la première fois en février 2011 à Windhoek (Namibie).

3.3.7 Amélioration de la compétitivité de la production

Durant l'année visée, les activités menées en vue d'améliorer la compétitivité de la production se sont centrées sur ce qui suit : élaboration de la politique et de la stratégie industrielle de la SADC, mise en œuvre du programme de mise à niveau et de modernisation industrielle (IUMP), mise en œuvre du plan d'harmonisation des politiques, des normes et des cadres législatifs et réglementaires miniers, développement d'une infrastructure pour la normalisation, l'assurance qualité, l'accréditation et la métrologie (SQAM).

Un protocole d'accord a été signé en août 2010 entre le Secrétariat de la SADC et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) afin d'officialiser et de renforcer les liens entre les deux parties et d'accentuer la collaboration en matière de développement industriel.

Dans le domaine des mines, un projet de cadre pour la sécurité a été développé pour les principaux minéraux produits dans la région de la SADC. Ce cadre prévoit la mise en place d'un système complet de suivi et de certification des minéraux. Il a été développé afin d'empêcher les produits minéraux acquis de façon illicite d'intégrer les chaînes légitimes de la valeur autant dans le pays d'extraction effective des minéraux que dans ceux où ces derniers sont en transit pour exportation. Par ailleurs, une nouvelle carte géologique de la SADC a été développée afin d'harmoniser les données géologiques dans la région.

Durant l'année visée, des progrès satisfaisants ont été enregistrés dans le domaine de SQAM. À ce jour, on retrouve davantage de techniciens chargés de piloter les programmes dans tous les domaines de SQAM, qu'il s'agisse de l'harmonisation des normes, des opérations d'accréditation régionale, d'harmonisation réglementaire, de la conduite d'essais d'aptitude, de régimes inter-comparaison, et de l'usage accru des

documents de l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML) dans les États membres.

3.4 Développement des infrastructures

3.4.1 Survol

Les infrastructures constituent le facteur décisif du développement économique, de l'intégration régionale et de la réduction de la pauvreté. Des exercices continuent d'être menés pour revoir le rythme de la mise en œuvre des programmes régionaux d'infrastructures ainsi que les stratégies appliquées pour développer les infrastructures, l'objectif étant, à terme, de définir des stratégies visant à accroître la mise en place d'infrastructures de meilleure qualité et l'accès à ces infrastructures dans la région. Dans le but de renforcer le programme de développement des infrastructures de soutien, le Secrétariat a renforcé l'Unité de mise en œuvre des projets et lui a confié la responsabilité de coordonner et d'assister à plein temps les États membres dans l'exécution des projets.

3.4.2 Énergie

Le Secrétariat continue de développer et de faciliter la mise en œuvre des infrastructures énergétiques de sorte qu'elles génèrent une énergie de moindre coût, apte à soutenir le développement économique et social de l'ensemble de la région tout en minimisant les impacts néfastes sur l'environnement. Les efforts seront maintenus en vue de coordonner et de mettre en œuvre la Feuille de route pour le développement du secteur énergétique afin de combler les déficits d'énergie auxquels fait face la région, notamment en diligentant la mise en œuvre des projets énergétiques à court, moyen et long terme dans les États membres.

Actuellement, la région possède une capacité installée de 55.996 MW fournissant 49.777 MW effectivement. La différence de 6.219 MW s'explique par le fait que certaines machines sont en cours de réhabilitation, notamment en Afrique du Sud (3.100 MW), en Angola (197 MW), en RDC (1.200 MW), en Tanzanie (228 MW), en Zambie (150 MW) et au Zimbabwe (725 MW).

Le pic de la demande pour la région en 2010 s'élevait à 45.721 MW, ce qui a nécessité une capacité de production de 50,385 MW, compte étant tenu de la nécessité de maintenir une capacité de réserve minimum de 10,2%. Comme la capacité disponible est de 49.777 MW, il en résulte un déficit de 608 MW.

Une capacité totale s'élevant à 1.100 MW a été mise en service en 2010 comme suit : Afrique du Sud (640 MW), Angola (60 MW), RDC (160 MW), et Zimbabwe (180 MW), suite à des travaux de réhabilitation et au démarrage de nouveaux projets alors que la cible annuelle visée était de 2.000 MW. Cet objectif n'a pu être atteint vu que certains projets n'ont pu obtenir les financements nécessaires en temps voulu.

Sur le court terme, la gestion de la demande énergétique dans la région demeure l'instrument le plus réaliste à déployer à court terme pour conserver l'énergie et minimiser les délestages. Dans ce contexte, la région exécute actuellement un certain nombre de programmes de gestion de la demande comportant des volets tels que : le

remplacement des ampoules incandescentes par des ampoules compactes fluorescentes, l'installation des chauffe-eau solaires, l'amélioration de l'éclairage commercial et le contrôle des charges d'eau chaude. Au cours de 2010, la région a économisé 750 MW suite à l'application du programme de distribution d'ampoules compactes fluorescentes.

Dans le cadre des mesures prises à court terme, un certain nombre de projets de réhabilitation et de production sont actuellement entrepris pour combler les déficits de production. Ainsi, il est prévu une production pouvant atteindre 16.932 MW entre 2011 et 2015. En cette année 2011, la région prévoit d'installer des capacités de 1.248 MW, la plupart en Afrique du Sud et au Zimbabwe. En 2012, la région prévoit d'installer des capacités de 1.592 MW, dont la plus grosse partie sera au Botswana et en RDC ; en 2013, 2014 et 2015, elle compte installer des capacités de 4.087 MW, de 3.906 MW et de 6.129 MW respectivement, dont la plus grosse partie sera installée en Afrique du Sud, au Mozambique, en Namibie et en Tanzanie.

Le Secrétariat continue de faciliter la mise en œuvre des projets de transport transfrontaliers destinés à permettre la connexion des membres du Pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP), notamment le lien du Caprivi qui a été mis en service en octobre 2010. Parmi les autres projets en cours, on relèvera la ligne Gove- Huambo (80 km, 220kV), la ligne Lucala – Uige (212 km, 220kV), la ligne Uige-Maquela do Zombo (191 km, 220kV) et l'interconnexion Gabela-Kileva (242km, 220kV). Tous ces projets sont exécutés en Angola.

L'interconnexion Malawi-Mozambique demeure toujours un des défis à relever. Le projet d'interconnexion Zambie-Tanzanie-Kenya a obtenu des fonds pour la connexion Singida-Nairobi sur la phase Tanzanie-Kenya. La connexion Zambie-Tanzanie ; des fonds sont actuellement recherchés pour l'Unité de mise en œuvre des projets.

Le projet d'interconnexion ZIZABONA a obtenu des fonds pour la préparation des projets auprès du Gouvernement norvégien, de la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) et de la Banque africaine de développement (BAD). Un consultant a été nommé en novembre 2010 pour la conduite des études financières, juridiques, techniques et commerciales.

Le Corridor de transmission centrale demeure une des lignes de transmission les plus cruciales dans la région car il sert à transporter l'énergie du nord au sud sur le réseau de la SAPP. Ce projet cherche à renforcer le réseau de transmission au Zimbabwe, en particulier la connexion Alaska - Sherwood, de sorte à permettre le transport de quantités plus importante d'électricité vers d'autres pays de la SADC. En son état actuel, la ligne affecte négativement le commerce de l'électricité dans la région.

3.4.3 Transport

L'objectif général de l'initiative de la SADC en matière de transport, tel qu'énoncé dans le Protocole de la SADC sur le transport, les communications et la météorologie et le RISDP est d'établir un système de transport multimodal qui fournit des infrastructures et des opérations efficaces, économiques, rentables, et pleinement intégrées, et qui répond au mieux aux besoins des consommateurs et favorise le développement économique et social inclusif tout en étant écologiquement et économiquement durable.

Dans ce contexte, la région s'est lancée dans des initiatives visant à surmonter les problèmes découlant de l'absence de disponibilité et d'accès à des réseaux de transport efficaces, économiques et efficients aptes à accroître le commerce intra-SADC.

I. Projet relatif au pont de Kazungula

L'étude sur la faisabilité économique et la conception détaillée du pont de Kazungula ainsi que les installations frontalières et de corridor qui lui sont associées est maintenant achevée. Tous les rapports en vue des services de consultance sont également achevés et ont été adoptés par les gouvernements du Botswana et de la Zambie. Le projet passera à la prochaine phase de mise en œuvre en 2012.

II. Projet Ponta Techobanine

Le Mozambique, le Zimbabwe et le Botswana ont signé un protocole d'accord relatif à un projet portuaire et ferroviaire à hauteur de 7 milliards de dollars (Ponta Techobanine). Ils se sont convenus de construire un nouveau port en eau profonde au Sud Mozambique ainsi qu'un système ferroviaire reliant les trois pays.

III. Étude de faisabilité sur la voie ferrée du Trans Kalahari

Un autre projet ferroviaire régional majeur est la conduite d'une étude de faisabilité sur la ligne ferroviaire du Trans Kalahari, qui est actuellement exécutée par le Botswana et la Namibie. L'étude en cours est destinée à explorer la faisabilité économique et financière de la construction d'une ligne ferroviaire reliant le terminal ferroviaire à Gobabis situé dans l'Est de la Namibie et traversant le Kalahari pour rejoindre la voie ferrée du Botswana à Gaborone et, à partir de là, le Transnet en Afrique du Sud, ou de façon plus directe, les villes de Lobatse et de Zeerust jusqu'à Johannesburg et Pretoria.

IV. Étude de faisabilité concernant la section occidentale du Corridor de Lobito

Le partenariat pour les infrastructures UE-Afrique finance, sous les auspices de la Commission de l'Union africaine (UA), un programme en vue de la détermination d'actions préparatoires et la conduite d'études dans les secteurs du transport, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le projet relatif au Corridor Beira-Lobito fait partie de ce programme.

V. Mise en œuvre du Centre de contrôle de l'espace aérien supérieur de la SADC (UACC)

Le projet UACC est poursuivi de façon constante pour que les États membres de la SADC disposent d'un centre commun de contrôle du trafic aérien dans la sous-région.

Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration de l'annexe du Protocole sur le transport, les communications et la météorologie, les questions essentielles ayant été abordées, notamment en ce qui concerne l'instance directrice de

l'UACC, sa structure organisationnelle et les conditions de service de son personnel.

VI. Amélioration de la sécurité des vols

Il est prévu que ce projet sera un projet avant-coureur en vue de l'établissement d'une organisation permanente de la sécurité de l'aviation (SASO), à piloter par des inspecteurs régionaux de la sécurité des vols, disposant du mandat de continuer à exercer les fonctions de certification, de surveillance, d'audit des lignes aériennes et de formation.

Une loi modèle, des règlements et des procédures relatifs à l'aviation civile ont été développés. Ils seront utilisés par les États membres dans la perspective de l'harmonisation des législations et des règlements principaux concernant l'aviation dans la SADC.

3.4.4 Météorologie

Le Centre de services climatiques de la SADC (CSC), autrefois appelé Centre de suivi de la sécheresse, a continué à fournir en temps utile des services et des produits de vulgarisation en matière de suivi et de prévision du climat et de la météo au bénéfice des États membres et des institutions internationales. Tirent principalement avantage les organisations impliquées dans l'alerte rapide pour la sécurité alimentaire, la prévention des catastrophes, la gestion de la santé et de l'eau. Le Forum régional de prévisions climatiques de l'Afrique australe (SARCOF) et les données actualisées qu'il obtient de la part des CSC permettent de mieux planifier des catastrophes induites par le climat.

3.4.5 Communications et Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le Secrétariat a continué à se lancer un certain nombre d'initiatives prioritaires dans le but de développer des meilleures pratiques pour la région en vue d'assurer aux citoyens de la SADC l'accès universel aux services, et ce par le moyen de l'harmonisation des politiques et des réglementations. Divisé en 3 étapes, le projet relatif aux infrastructures informationnelles régionales (SRII) a réalisé de très bonnes avancées, les volets à court terme (numérisation des liens de transmission) et à moyen terme (expansion des liens numérisés de transmission) ayant été achevés. Le volet de mise en œuvre à long terme, qui comprend la mise en place d'autoroutes régionales de transmission à large bande en fibre optique est en passe d'être achevé.

Au chapitre des politiques et des règlements, la région progresse au plan de la convergence. Deux agences de mise en œuvre qui sont responsables des questions de politiques et de réglementation dans le domaine des communications et des postes, à savoir l'Association de réglementation des communications de l'Afrique australe (CRASA) et l'Association des régulateurs postaux de l'Afrique australe (SAPRA) seront fusionnées, le résultat de cette opération étant l'établissement d'une autorité réglementaire convergée.

3.4.6 Eau

La production alimentaire en Afrique australe est souvent affectée de façon néfaste par les inondations et les sécheresses, en particulier au cours des deux dernières décennies. La plupart des économies de la SADC dépendent de façon excessive de l'agriculture pluviale. Comme c'est le cas avec le reste des régions de l'Afrique subsaharienne, l'Afrique australe doit, par conséquent, investir dans la gestion et le développement des ressources en eau, dans les technologies et les infrastructures d'irrigation et dans l'utilisation efficace des ressources hydriques limitées.

La SADC considère que la gestion et le développement des ressources en eau sont essentiels à la croissance durable et à l'éradication de la pauvreté et a réalisé des avancées dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique régional pour la gestion et le développement intégré des ressources en eau (PASR-GDIRE). Le PASR a été structuré autour de 4 domaines thématiques stratégiques, au sein desquels des projets et des programmes spécifiques seront développés et exécutés sur une période de planification de cinq ans (2005 – 2010). Cinq des projets de démonstration de la GDIRE ont été mis en œuvre dans les États membres respectifs de la SADC grâce au soutien de la DANIDA.

Au cours de la période visée, deux projets, qui avaient reçu le soutien des gouvernements allemand et britannique ont été achevés. Il s'agit du projet sur la comptabilisation économique de l'utilisation de l'eau et du projet concernant la synchronisation des barrages et la libération des inondations sur le Zambèze, qui se sont achevés en septembre 2010 et en mars 2011 respectivement.

3.4.7 Tourisme

Le secteur du tourisme a entrepris une activité de marketing, de communication et de marquage durant la période visée. Le redéveloppement de la stratégie de positionnement est achevé à 70 p. cent. Deux conférences régionales sur le tourisme et l'investissement se sont tenues au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Des activités sont en cours dans les foires touristiques en vue de promouvoir la région en tant que destination MICE.

Le Secrétariat œuvre actuellement avec les États membres afin d'établir un calendrier de manifestations régionales et de gérer des programmes conjoints avec les organisateurs de ces manifestations et promouvoir les méga-événements touristiques nationaux identifiés.

3.4.8 Principaux obstacles à la mise en œuvre des projets d'infrastructures

La mise en œuvre des projets d'infrastructures continue de faire face à d'immenses défis, notamment :

- I. les contraintes de ressources humaines et financières, qui continuent de faire obstacle à la mise en œuvre efficace des programmes,
- II. les structures non fonctionnelles des projets, que ce soit à tous les niveaux, national ou régional, et la forte rotation des personnels au niveau des États

membres, qui nuisent à la continuité et occasionne des retards dans la mise en œuvre des activités,

- III. la faible réactivité des États membres, en particulier en ce qui concerne le suivi des projets et la fourniture d'informations et de données pour un certain nombre d'études.

3.5 Alimentation, agriculture et gestion conjointe des ressources naturelles transfrontalières

3.5.1 Survol

Dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles, le Secrétariat a continué de se concentrer sur la réalisation de la sécurité alimentaire, sur la réduction de la pauvreté et sur l'utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement. Comme nous le savons tous, le secteur agricole dans la région demeure vital vu que 70 p. cent de la population en est tributaire pour sa nourriture, son revenu et son emploi. Il représente également entre 4 et 27% du PIB des États membres et 13% environ de la totalité des recettes d'exportation de la région. Sa performance influe fortement sur la sécurité alimentaire, la croissance économique et la stabilité sociale et économique. C'est à la lumière de ces données que le Secrétariat continue de renforcer ses efforts pour faciliter et suivre la mise en œuvre du RISDP, de la Déclaration de Dar es-Salaam et du Plan d'action pour l'agriculture et la sécurité alimentaire par les États membres.

3.5.2 Production céréalière

Le Secrétariat de la SADC a observé qu'au cours des 10 dernières années, la production de céréales affiche une tendance à la hausse dans la région. Ainsi, selon les estimations, les disponibilités céréalières au cours de l'année s'élevaient à 39,38 millions de tonnes, constituées de 34,64 millions de tonnes de production et de 4,73 millions de tonnes de stocks de report, alors que la demande totale était de 38,64 millions de tonnes, le résultat étant un excédent céréalier global de 730.000 tonnes métriques. Toutefois, l'accroissement des disponibilités alimentaires est dû à la hausse de la production du maïs. La production d'autres céréales telles que le blé, le riz et le sorgho ou mil a stagné, ce qui a constitué une menace à la région vu que les cours mondiaux de ces céréales devraient, selon les attentes, augmenter cette année.

Lorsque nous avons exécuté des analyses de la situation de la sécurité alimentaire de pays individuels au cours de la période visée 2010/11, les indications étaient que le Malawi (1,12 millions de tonnes), l'Afrique du Sud (1,63 millions de tonnes), la Tanzanie (0,21 millions de tonnes) et la Zambie (1,17 millions de tonnes) enregistraient des excédents globaux de céréales alors que le reste des États membres accusaient des déficits variant de 0,73 millions de tonnes au Swaziland à 0,97 millions de tonnes en Angola. C'est pourquoi je lance un appel pour que les États membres jouissant d'excédents donnent priorité à la vente aux membres de la région.

3.5.3 Mise en œuvre de la Déclaration de Dar es-Salaam et du RISDP

3.5.3.1 Offre d'intrants agricoles

Comme je l'ai indiqué l'an dernier, la disponibilité des intrants et la possibilité d'y accéder demeure le principal défi à la production agricole dans la plupart des États membres. Pour répondre à cet appel, le Secrétariat a accentué ses efforts afin de rendre les intrants plus disponibles et plus facilement accessibles.

Durant l'année visée, les efforts se sont centrés sur le développement d'un système harmonisé d'étiquetage des engrais dans la région. Le système devrait faciliter le commerce des engrais parmi les États membres. Par ailleurs, le Secrétariat facilite l'établissement d'un Centre semencier de la SADC qui mettra en œuvre le Régime harmonisé de réglementation semencière qui est déjà en place.

3.5.3.2 Élevage et lutte contre les maladies des cultures

La production animale a crû considérablement dans la région au fil des ans en dépit de son importance. La production de viandes a augmenté de quelque 13%, passant de 4,62 millions de tonnes en 2006 à 5,23 millions de tonnes en 2010. Au cours de la même période, la production de lait a augmenté également de 13%, passant de 4,4 millions à 4,98 million de tonnes, alors que celle des œufs a crû de 19%, passant de 0,54 millions de tonnes à 0,64 millions de tonnes. Toutefois, la région demeure un importateur net de ces produits.

Cette augmentation a été causée par les organismes nuisibles et les maladies, en particulier celles véhiculées par les tiques, la trypanosomiase, la fièvre aphteuse, la pleuropneumonie bovine contagieuse et la maladie de Newcastle, qui sont courantes dans la région.

Pour lutter contre ces maladies, les efforts consentis au cours de l'année visée se sont attachés surtout à réhabiliter les services vétérinaires dans cinq États membres ; à améliorer les capacités de diagnostic et de surveillance des maladies animales transfrontalières ; à harmoniser les dispositifs de surveillance des maladies animales et à établir des réseaux régionaux de surveillance des maladies animales transfrontalières (MAT). Ces réseaux ont pour mandat de faciliter le partage des informations sur les MAT dans la région. Par ailleurs, des plans sont en cours pour établir la Commission de lutte contre les MAT de l'Afrique australe (SACCT). Le projet de proposition d'établissement de la Commission est actuellement examiné par les États membres. Parmi les autres domaines de concentration, on relèvera le renforcement des capacités dans le domaine de la surveillance des maladies.

En ce qui concerne la protection des cultures, le Secrétariat a facilité le développement de lignes directrices pour l'enregistrement des produits de protection des cultures, le résultat attendu de ces efforts étant l'accroissement du commerce et de l'utilisation de ces produits.

3.5.3.3 Recherche agricole, Développement et diffusion de technologies

Durant la période visée, des progrès considérables ont été accomplis dans l'établissement du Centre de coordination de la recherche et du développement agricole de l'Afrique australe (CCARDESA). La Charte du CCARDESA qui avait été approuvée en novembre 2010 est désormais en vigueur suite à sa signature par onze États membres. Le CCARDESA a été lancé par les ministres de l'agriculture et de la sécurité alimentaire à leur réunion ministérielle tenue le 14 juillet 2011. Les membres de son Conseil d'administration furent également nommés à cette réunion.

Le Secrétariat a également entamé un processus tendant à faciliter l'établissement d'un cadre effectif pour la sécurité de la manutention et de la circulation transfrontalière des organismes génétiquement modifiés (OGM) au plus tard 2012.

3.5.3.4 Gestion conjointe des ressources naturelles transfrontalières

En ce qui concerne la gestion conjointe des ressources naturelles transfrontalières, le Secrétariat continue de se focaliser sur les pêches, la foresterie, la faune et la flore sauvages et les aires de conservation transfrontalières. Le but premier poursuivi a été de veiller à la gestion durable de ces ressources et de s'assurer qu'elles profitent aux générations locales, actuelles et futures tout en contribuant au bien-être global. Les stratégies de mise en œuvre du Protocole sur les pêches et de celui sur la foresterie ont été approuvées par les ministres chargés de ces secteurs.

Dans le domaine des pêches, deux programmes ont été mis au point dans le but de renforcer la sécurité alimentaire et la croissance économique dans la région. Centrés sur le renforcement de la gestion commune des pêches dans le bassin du Zambèze et sur l'aquaculture, ces programmes ont été approuvés par les ministres en 2010.

Pour répondre à la nécessité urgente de mettre en œuvre le Protocole de la SADC sur la foresterie, le Secrétariat a facilité la mise au point définitive de programmes dans les domaines de la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD), de la gestion des incendies et de la coopération transfrontalières. Le programme REDD constitue une initiative visant à atténuer les effets du changement climatique de même qu'un mécanisme permettant d'accéder aux ressources fournies pour l'adaptation au changement climatique et le développement. De son côté, le programme de gestion des incendies vise la gestion durable des écosystèmes forestiers de la SADC. Ces programmes ont été approuvés par les ministres et nous nous attelons actuellement à mobiliser les ressources nécessaires à leur exécution.

Dans le domaine de la faune et de la flore, le Secrétariat, suite à l'approbation de la stratégie de mise en œuvre du Protocole sur la faune et la flore sauvages et l'imposition des lois, a entamé la mise en application de cette dernière.

3.5.3.5 Préparation aux catastrophes

Diverses catastrophes qui portent gravement atteinte à la sécurité alimentaire dans la région continuent de sévir. On relèvera notamment les sécheresses, les inondations, les cyclones, les incendies de brousse, les organismes nuisibles, et les maladies.

Dans le but de réduire ou de prévenir ces catastrophes, le Secrétariat a engagé un certain nombre d'interventions, dont la publication régulière de données sur l'état de la sécurité alimentaire et d'informations sur les rendements et les exigences concernant les approvisionnements alimentaires ainsi que l'octroi d'une assistance aux unités d'alerte rapide par le biais de formations et de missions de soutien.

Le Secrétariat a continué de renforcer les dispositifs nationaux et régionaux d'analyse de la vulnérabilité dans le but d'éclairer la formulation de politiques, le développement de programmes d'interventions d'urgence devant permettre de réduire la vulnérabilité dans la région de la SADC. Cette initiative permet de diffuser des informations sur la situation de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité dans la région par le moyen du web, et de publications et par le biais de réunions annuelles de diffusion des données d'évaluation sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité.

Le Secrétariat a facilité la conduite d'évaluations de la vulnérabilité dans 9 États membres. Les données recueillies ont été diffusées aux gouvernements nationaux et présentées aux décideurs de rang élevé siégeant au Forum régional de diffusion des données émanant des évaluations et des analyses de la vulnérabilité.

3.5.3.6 Environnement et Développement durable

En matière d'environnement et de développement durable, le Secrétariat s'est attaché surtout à :

- I. faciliter la finalisation du Protocole sur l'environnement ;
- II. faciliter l'élaboration d'une Stratégie de lutte contre le changement climatique qui prévoit les mécanismes de riposte aux défis climatiques actuels et futurs ;
- III. débiter l'élaboration d'un manuel destiné à faciliter la prise en compte des questions d'environnement dans les activités de développement socioéconomique dans toute la région ;
- IV. faciliter l'élaboration d'une position commune à l'égard du changement climatique dans la région. Ainsi, un document de position régionale a été développé en vue de la 16^e Conférence des Parties (COP 16) à la Convention-cadre de l'ONU sur le changement climatique (CCNUCC) et à la Convention sur la diversité biologique (CDB), ce qui a permis aux États membres de parler d'une seule voix durant les négociations de la COP.
- V. mobiliser des ressources pour l'élaboration d'un programme et d'une stratégie régionale de lutte contre le changement climatique. Des ressources additionnelles ont été obtenues en vue de dispenser des formations aux négociations autour du changement climatique et au positionnement à l'égard du changement climatique et des activités menées à la 17^e COP à la CCNUCC.

3.5.3.7 Politique agricole régionale (PAR)

Comme je l'ai signalé l'an dernier, il est prévu que la politique agricole régionale (PAR) sera un instrument juridique contraignant pour la mise en œuvre des stratégies de la région en matière d'alimentation, d'agriculture, de ressources naturelles et d'environnement dans la région. La PAR cherchera à relever les défis de l'offre se

dressant devant la chaîne de la valeur agricole de la région (production, productivité et compétitivité) jusqu'au commerce et aux marchés des produits agricoles du côté de la demande. La mesure dans laquelle cette approche sera porteuse de résultats sera toutefois tributaire du niveau des financements et des investissements consacrés à l'agriculture. De ce fait, la PAR s'articule, au plan conceptuel, autour de trois piliers essentiels interconnectés et se renforçant mutuellement, à savoir le pilier I : Production, productivité et compétitivité ; le pilier II : Commerce et marchés ; le pilier III : Financement et investissements.

Cette année, le Secrétariat s'est focalisé sur la deuxième phase, à savoir l'élaboration de l'énoncé de politique concernant la PAR. Au cours de cette phase, il a cherché principalement à entreprendre des études d'évaluation de préféabilité visant à renforcer la raison d'être de certaines questions de politique identifiées au cours de la phase de délimitation (*scoping*), à identifier les faiblesses éventuelles (c'-à-d, les questions cruciales qui auraient été omises lors de la phase de délimitation), à identifier les formes possibles d'intervention et à dresser les priorités parmi les interventions proposées en tenant compte des documents formels d'engagement pris par la SADC (par ex., les protocoles). Ces études sont en cours. Une fois achevé, le processus consultatif commencera dans le but d'examiner les résultats des études et le projet d'énoncé de politique.

Il est prévu que le projet d'énoncé de politique concernant la PAR sera prêt pour examen par les ministres chargés de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au plus tard décembre 2011.

3.6 Programme de développement social et humain revêtant une dimension régionale

3.6.1 Survol

Dans le domaine du développement social et humain, le Secrétariat a continué de faciliter la mise en œuvre des initiatives orientées par le RISDP, des instruments juridiques pertinents ainsi que du Plan d'activités 2010/11 du Secrétariat. Parmi les principaux développements survenus dans les domaines de concentration de la Direction du développement social et humain et des programmes spéciaux (SHDSP), on relèvera ce qui suit :

3.6.2 Éducation et développement des compétences

Des progrès ont été accomplis dans l'harmonisation des politiques et de la mise en œuvre des mesures communes visant à accroître l'accès à un enseignement de qualité et à améliorer les stratégies de développement des compétences. Ces initiatives furent prises dans le cadre des engagements majeurs pris au niveau régional, continental et mondial, en particulier dans les instruments suivants : le Protocole sur l'éducation et la formation, le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation pour tous de l'Union africaine et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Comme le prévoit le RISDP, les priorités du secteur de l'éducation et du développement des compétences ont été centrées sur l'élaboration et l'harmonisation des politiques, sur le renforcement

des capacités, sur le suivi et l'évaluation et sur la prise en compte de la problématique du genre et de la lutte contre le VIH et le sida dans les politiques et programmes.

Des cadres régionaux ont été développés au cours de l'année visée et, notamment, le projet de cadre stratégique pour l'enseignement technique et professionnel (TVET), qui vise à renforcer les systèmes qui produisent les compétences pertinentes et requises pour le marché du travail et contribuent à diminuer le chômage, en particulier parmi les jeunes. Ont également été développés un projet de cadre directif régional pour l'enseignement ouvert et à distance (EOD) ainsi que des lignes directrices visant à intégrer le genre comme composante majeure des politiques et programmes d'EOD. Dans cette optique, un soutien a été offert à quatre États membres dans l'élaboration de leurs politiques nationales d'EOD. Par ailleurs, des recherches sont menées sur les obstacles financiers à un enseignement supérieur de qualité, le but étant de lever les obstacles à la mobilité des étudiants dans la région.

Le Secrétariat a développé des mécanismes et des outils de suivi des progrès dans la mise en œuvre des engagements pris à l'échelle régionale, continentale et mondiale, notamment le Cadre régional de suivi de l'EOD, les canevas nationaux de soumission de rapports, les indicateurs de suivi des actions de lutte contre le VIH et le sida entreprises par le secteur de l'éducation, et un cadre d'évaluation du suivi de la mise en œuvre des normes et des standards relatifs aux systèmes d'information de gestion de l'éducation (EMIS).

Au chapitre du développement des capacités et du renforcement des capacités institutionnelles, les centres de spécialisation en EOD pour l'enseignement secondaire et la formation des maîtres basés au Malawi et en République-Unie de Tanzanie respectivement, ont reçu des capacités additionnelles sous forme de conseillers techniques. Deux institutions régionales furent choisies pour offrir des formations à long terme en EOD, et ce au cours du deuxième semestre de 2011. Par ailleurs, environ 70 professionnels de l'EOD ont pu participer à des tournées d'études dans la région afin d'assister à des conférences régionales et continentales sur l'EOD et permettre les évaluations comparatives.

En dépit de ces avancées, la région continue de faire face à un certain nombre de problèmes dans la mise en œuvre de ses engagements, notamment le faible niveau des connaissances que possèdent les apprenants sur les questions de VIH et de sida à l'école primaire, les obstacles à l'enseignement, en particulier à l'enseignement supérieur et au TVET, et l'incapacité à dégager le consensus quant au pays qui accueillera l'Institut universitaire panafricain des sciences de l'espace.

3.6.3 Emploi et travail

La région a continué à mettre l'accent sur l'adoption de stratégies communes afin d'améliorer les conditions d'emploi et de travail en vue de la réduction de la pauvreté et de l'accroissement de la justice sociale.

Des outils et des instruments directifs pertinents ont été développés afin de permettre aux États membres de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques et programmes. Ces instruments cherchent principalement à faciliter la

collecter et l'analyse des données concernant la mise en œuvre des dispositions des instruments directifs de la SADC dans les domaines prioritaires suivants :

- I. Sécurité sociale,
- II. Travail des enfants,
- III. Santé et sécurité au travail,
- IV. VIH, sida et emploi.

Trois instruments directifs ou juridiques ont été développés dans le but de favoriser l'amélioration de la productivité dans la région. Il s'agit :

- I. de la Charte établissant l'Organisation régionale de la productivité de la SADC (ORP),
- II. du protocole d'accord entre l'ORP de la SADC et le Secrétariat de la SADC,
- III. d'un accord de siège pour l'ORP. Dans ce contexte, la question de la productivité est abordée au regard du principe de subsidiarité.

Des progrès constants sont réalisés dans la poursuite de l'établissement de systèmes d'informations sur les marchés du travail dans la région. Ainsi, un projet de document présentant un prototype de système d'information sur les marchés du travail a été achevé et fait actuellement l'objet des examens nécessaires.

Les structures de mise en œuvre dans le secteur ont été renforcées par le moyen de l'établissement et de la mise en opération de sous-comités techniques tripartites sur la protection sociale et sur l'emploi et le travail. Ces comités auxquels siègent des travailleurs, des employeurs et des représentants des gouvernements sont maintenant pleinement opérationnels et pilotent la mise en œuvre des programmes relatifs à l'emploi et au travail dans la région

3.6.4 Santé et Pharmacie

Au chapitre de la santé et de la pharmacie dans la région, des progrès significatifs ont été accomplis dans le domaine de l'élaboration et de l'harmonisation des politiques, en particulier celles relatives à la lutte contre les maladies, à la santé génésique, à l'information, à l'éducation et à la communication (IEC) et au développement des systèmes de santé. La région a également développé des mécanismes destinés à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur la santé en utilisant les outils régionaux, continentaux et mondiaux afin de démontrer le partage de meilleures pratiques parmi les États membres. Parmi ces meilleures pratiques, on mentionnera l'élaboration de cadres stratégiques régionaux, comportant des indicateurs clés ainsi que la production de rapports annuels d'analyse, visant la lutte contre les maladies tant transmissibles que non transmissibles.

Dans le domaine des maladies transmissibles, on mentionnera ce qui suit : En ce qui concerne la tuberculose, en particulier en ce qui concerne ses souches multirésistante et ultrarésistante ou encore la TB), la coinfection au VIH et à la tuberculose est devenue une cause majeure de morbidité et de mortalité. Parmi les nombreux facteurs qui favorisent la pharmaco-résistance de la maladie, on mentionnera le taux élevé de

défaut parmi les migrants, les capacités limitées en matière de diagnostic et l'absence générale d'adhésion aux normes internationales de gestion des tuberculeux. Par contre, le paludisme est sous contrôle, progrès qu'on peut attribuer au nombre d'initiatives régionales telles que l'Initiative transfrontalière du trans-Zambèze et le Programme de lutte contre le paludisme dans le Lubombo, qui implique l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Swaziland, et qui a réussi à réduire les cas de 70 p. cent et à maintenir ce résultat.

Pour lutter contre les maladies non transmissibles qui sont, de plus en plus, sources de décès prématurés, la région s'est convenue de célébrer la Journée de la SADC pour de modes de vie sains au cours de la dernière semaine de février tous les ans. En dépit des progrès accomplis, la région demeure confrontée à de nombreux problèmes qui pourraient être surmontés avec succès grâce à la mise en place de cadres régionaux et de normes minimums appropriés dans les domaines suivants : prise en compte du genre dans les politiques et programmes régionaux de santé publique ; octroi de soutiens aux populations migrantes de la région pour qu'elles puissent accéder aux services de santé ; facilitation de la mobilité des professionnels de santé et utilisation prudente de ces derniers lorsqu'ils sont rares ; achats communs et production de médicaments et de fournitures essentiels ; lutte contre le commerce de médicaments contrefaits et de qualité inférieure ; adhésion aux protocoles et aux standards minimums convenus ; coordination des interventions régionales d'urgence sanitaire et de lutte contre les maladies émergentes et ré-émergentes. Dans le cadre de ses actions en faveur de la santé publique, le Secrétariat de la SADC collabore avec des parties prenantes pertinentes afin de développer des cadres et des plans stratégiques concernant les questions suivantes : alimentation et nutrition ; maladies non transmissibles ; médicaments traditionnels africains ; approvisionnements communs en médicaments essentiels ; production régionale de médicaments génériques.

3.6.5 Lutte contre le VIH et le sida

En application des dispositions de la Déclaration de Maseru sur la lutte contre le VIH et le sida, le Secrétariat a continué de faciliter l'harmonisation des politiques et des stratégies de lutte contre la maladie. Dans cette perspective, un cadre régional pour la prévention et le contrôle des infections sexuellement transmissibles (IST) a été développé et approuvé par les ministres de la santé et les ministres chargés de la lutte contre le VIH et le sida à Lubumbashi (République démocratique du Congo) en novembre 2010. Ce cadre vise notamment à favoriser l'intégration de la gestion des IST dans la lutte contre le VIH et le sida.

En ce qui concerne le renforcement des capacités et la prise en compte du VIH et du sida dans les politiques et programmes, une étude a été menée en vue d'évaluer la couverture de la lutte contre le VIH dans le secteur de l'éducation et le rapport d'étude communiqué à tous les États membres. Ce rapport identifie les domaines prioritaires où des interventions régionales sont à mener pour renforcer la riposte dans le secteur de l'éducation. Cette activité fut menée dans le cadre d'une collaboration entre le Secrétariat, l'UNESCO, l'UNICEF et MIET Africa.

En ce qui concerne le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris en matière de lutte contre le VIH et le sida, le rapport sur l'état de

l'épidémie 2010 révèle que les médicaments antirétroviraux deviennent de plus en plus accessibles aux sidéens, ce qui leur permet de survivre et d'être productif. Comme les taux d'infection au VIH demeurent particulièrement élevés, en particulier chez les jeunes de 15 à 24 ans, des efforts additionnels ont été déployés pour accélérer la fourniture de services de traitement, de soins et de soutien contre le VIH, le sida, la tuberculose et le paludisme parmi les enfants et les jeunes dans la région. Toutefois, des efforts supplémentaires sont à consentir car la plupart des États membres sont très loin d'atteindre les cibles des OMD, relatives au VIH et au sida.

Au chapitre de la mobilisation des ressources, les efforts ont été centrés sur le suivi de la mise en œuvre du Fonds régional du sida ainsi que de l'Initiative transfrontalière de lutte contre le VIH, soutenue par le Fonds mondial, qui a mis à disposition une somme de 15 millions d'USD pour mettre en œuvre la phase 1 de l'initiative. Ces efforts sont complétés par ceux fournis par les États membres à l'échelle nationale et par les PIC dans le but de fournir des services de prévention et de traitement le long des routes régionales de migration et par-delà les frontières nationales.

En dépit de ces avancées, la région demeure, de manière excessive, dépendante au financement externe fourni par les partenaires du développement ; or, ce soutien externe ne cesse de chuter fortement en conséquence de la crise économique et financière mondiale. Pour surmonter certains de ces défis, le Secrétariat a mis en place des mécanismes destinés à soutenir les États membres à mener des interventions d'autonomisation auprès des enfants et des jeunes pour qu'ils deviennent des agents du changement en matière de prévention du VIH et participent aux interventions menées en ce sens.

3.6.6 Programmes spéciaux : Orphelins et enfants et jeunes vulnérables (OEJV)

Une attention spéciale a été prêtée à la condition des orphelins et des enfants et jeunes vulnérables dans la région. Suite à une directive émise par le Conseil en août 2010, une réunion conjointe des ministres de la SADC fut convoquée pour la première fois à Windhoek (Namibie) du 1 au 3 juin 2011. Après leurs délibérations, les ministres ont établi une feuille de route claire destinée à s'attaquer à la vulnérabilité des enfants et des jeunes dans la région. Cette feuille de route donne priorité à l'établissement et au renforcement des structures d'autonomisation des enfants et des jeunes. Par ailleurs, elle promeut le volontarisme tout en insistant sur la nécessité de développer les capacités de leadership et de créer des possibilités d'emploi et de création d'entreprises afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Des lignes directrices régionales clés ont été développées dans le but de produire un ensemble minimum harmonisé de services essentiels pour les OEJV toute la région qui vise à assurer la survie et la croissance des enfants et de jeunes pour qu'ils deviennent des citoyens responsables et productifs. Elles insistent sur la coordination des efforts entre secteurs, l'établissement de systèmes d'aiguillage et de collaboration afin de faire en sorte que des services complets soient livrés, revêtent une importance particulière pour les fonctions du gouvernement et les systèmes de prestation de services dans les États membres.

Durant la période visée, le Secrétariat a œuvré étroitement avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ) afin de préparer des recommandations qui furent examinées par les chefs d'Etat et de gouvernement africains lors du Sommet de l'UA tenu autour du thème « Autonomisation des jeunes et développement durable ».

3.7 Programmes transversaux

3.7.1 Genre et développement

Durant la période visée, des avancées ont été réalisées dans le domaine du genre et du développement comme suit :

3.7.1.1 Protocole de la SADC sur le genre et le développement

Adopté et signé par 13 des 15 chefs d'État et de gouvernement de la SADC le 19 août 2008, le Protocole a, à ce jour, été ratifié par huit États membres, à savoir l'Angola, la RDC, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe, qui ont tous déposé leurs instruments de ratification. Le processus de ratification est en cours dans le reste des États membres qui l'ont déjà signé.

3.7.1.2 Intégration du genre dans les politiques et programmes

L'Unité du genre continue d'entreprendre diverses initiatives, y compris le renforcement des capacités, la sensibilisation et le développement de matériaux, afin d'accentuer les efforts d'intégration du genre nécessaires à l'intégration régionale.

Un atelier régional de formation des formateurs s'est tenu en décembre 2010. Il a réuni 45 participants provenant de 14 États membres de la SADC et représentants les ministères du genre ou de la condition féminine, d'autres ministères compétents, des experts en formation au genre et des activités du genre au sein de la société civile. La formation avait pour but de développer l'utilisation du Guide du genre au niveau national. Cette formation a eu un effet multiplicateur, dans la mesure où elle a créé un bassin de formateurs qui, dispenseraient la même formation au niveau national. Durant l'atelier, des plans d'action ont été développés en vue de dérouler le programme d'intégration du genre. Lorsque les fonds seront mobilisés auprès des partenaires de coopération, les activités arrêtées dans ces plans d'action nationaux seront exécutées. Le Secrétariat s'attellera à mobiliser les ressources nécessaires à cette fin.

Avec le soutien du Centre des politiques commerciales (CPC) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) le Secrétariat s'est lancée dans une étude visant à évaluer les impacts de genre induits par le commerce dans la SADC. L'étude cherche à mieux comprendre la condition des femmes dans les processus de développement de l'économie et du commerce et à distinguer les impacts exercés sur les hommes de ceux exercés sur les femmes. Ses résultats serviront à soutenir les efforts déployés pour intégrer le genre dans les politiques, lois et programmes relatifs à l'économie, l'investissement, la finance et le commerce dans la SADC de façon plus éclairée et mieux coordonnée. L'évaluation portera sur les questions suivantes :

démantèlement des tarifs, règles d'origine, libéralisation du commerce, obstacles non tarifaires, politiques du commerce extérieur, coopération douanière et facilitation du commerce, négociations du programme de développement de Doha dans le cadre de l'OMC, négociations de l'accord de partenariat économique de la SADC, ressources minérales, convergence macroéconomique, fiscalité et questions connexes, développement des marchés financiers et de capitaux.

Il est prévu la tenue d'un atelier de validation des résultats de l'étude en septembre 2011. Participeront à cet événement tous les États membres de la SADC, représentés par des fonctionnaires des ministères du commerce et des ministères du genre ou de la condition féminine et des experts du Secrétariat.

Par ailleurs, un séminaire régional s'est tenu en mars 2011 sur la politique de la SADC en matière de genre et de sécurité. Il a vu la participation de tous les États membres de la SADC, de représentants d'organisations internationales, de la société civile, et des experts du Secrétariat, spécialistes des questions de genre, de paix et de sécurité.

L'atelier avait pour but de monter une stratégie régionale de lutte contre la violence sexuelle, en particulier dans les zones de conflits et d'après-conflits et de développer un cadre pour intégrer la dimension du genre dans l'architecture de paix et de sécurité. Trois cadres importants ont été développés dans le cadre de la résolution 1325 de l'ONU et de l'article 28 du Protocole de la SADC sur le genre et le développement. L'atelier a, par ailleurs, mis en relief, la situation et l'ampleur de la violence commise contre les femmes dans les zones de conflits et d'après-conflits dans la région et délibéré sur les mesures possibles à prendre pour éliminer la violence sexuelle dans ce domaine.

3.7.1.3 Représentation féminine aux postes politiques et décisionnels

En janvier 2011, le Secrétariat a conduit un atelier de renforcement des capacités à l'intention des femmes parlementaires de différents États membres. L'atelier cherchait essentiellement à rehausser les aptitudes de leadership des parlementaires dans le cadre de leurs divers champs décisionnels et, en particulier, à favoriser l'égalité et l'équité entre les sexes aux niveaux décisionnels les plus élevés.

Durant le cours de l'atelier, les parlementaires ont été initiées à différents thématiques (découverte et compréhension de soi, non seulement dans leur rôle d'agents du changement) et à se situer dans le discours sur l'égalité des sexes à la fois en leur qualité de femmes comme de décideur.

3.7.1.4 Programme d'autonomisation économique des femmes

Une double manifestation (Foire commerciale et Forum d'investissement pour les femmes d'affaires 2010 de la SADC) s'est tenue en août 2010. Elle a réuni un total de 50 femmes d'affaires de la SADC de chacun des 14 États membres de la SADC. Des sessions de renforcement des capacités de partage d'informations se sont tenues dans le cadre du Forum d'investissement avec le soutien des experts de la SADC sur les thèmes suivants : zone de libre-échange (ZLE) de la SADC ; union douanière ; obstacles non tarifaires au commerce régional et mesures à prendre pour les éliminer ; règles d'origine et impacts sur le commerce transfrontalier ; documentation douanière et

formalités de dédouanement. De plus, les femmes d'affaires ont, au cours d'une session de renforcement des aptitudes, été formées au programme intitulé Mieux exposer vos produits, axé sur le promotion de leurs entreprises et sur les « P » du marketing, à savoir Product, Price, Place and Promotion (produit, prix, endroit, promotion). Les femmes d'affaires ont noué les contacts d'affaires nécessaires à l'expansion de leurs marchés.

La Foire commerciale, qui s'est tenue après le Forum, a été un succès, vu que les participants ont été en mesure d'exposer leurs produits à vendre sur les marchés régionaux et internationaux tout en créant un espace pour l'échange d'idées, de connaissances et d'expériences en vue de l'expansion de leurs affaires et de leur mise en réseau. Exemple de ce succès : le fait que certains participants ont pu conclure des transactions commerciales d'un montant élevé pour la fourniture de produits à la Namibie.

Il s'est tenu en novembre 2010 une réunion stratégique de plaidoyer de haut niveau concernant les commerçants transfrontaliers informels (CTFI) dont la majorité est constituée de femmes. Ont assisté à cet atelier un total de 60 délégués provenant des 14 États membres et représentant divers secteurs (ministères du genre ou de la condition féminine, ministères du commerce, associations de femmes d'affaires, secteur privé, partenaires du développement). Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- I. Diffuser aux décideurs les résultats des recherches, en particulier les recommandations émanant de l'étude du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sur le commerce transfrontalier informel en Afrique australe ;
- II. Plaider en faveur de l'intégration des questions concernant le commerce transfrontalier informel dans les lois, les protocoles et les politiques, programmes, et budgets de développement et susciter une prise de conscience quant à l'importance de cette démarche ;
- III. Sensibiliser les ministères et solliciter leur appui pour veiller à l'application des recommandations émanant de l'étude au niveau national ;
- IV. Développer une stratégie et un plan d'action régional pour les CTFI, définissant clairement les domaines d'action politiques et législatifs où il importe d'intervenir au niveau national comme régional pour instaurer un environnement propice aux CTFI.

Tous ces objectifs ont été atteints. Une des recommandations urgentes formulées dans la stratégie de plaidoyer a été la constitution formelle des associations des femmes d'affaires au niveau national et régional. L'Association régionale des femmes d'affaires a été constituée formellement en mars 2011.

3.7.2 Statistique

En ce qui concerne la statistique, la mise en œuvre des programmes a continué, durant l'année visée, de se concentrer sur les domaines d'intervention prioritaire identifiés et développés dans le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP).

3.7.2.1 Partenaires stratégiques

Durant la période visée, la plupart des activités clés ont été entreprises et financées dans le contexte des cadres de mise en œuvre du volet statistique du projet de renforcement des capacités pour l'intégration régionale (CBRI) financé par l'Union européenne (UE), les programmes de renforcement des capacités statistiques (SCB) phase II financés par la Banque africaine de développement (BAD), et le projet de comptes du développement de la SADC, qui reçoit un soutien technique et financier de la part de la Division Statistique de l'ONU.

3.7.2.2 Domaines prioritaires

Le programme statistique de la SADC continue de se focaliser sur les activités prioritaires suivantes:

- I. Harmonisation des statistiques, en particulier :
 - (a) les statistiques du commerce international de marchandises ;
 - (b) les statistiques de prix à la consommation ;
 - (c) les comptes nationaux.
- II. Développement et renforcement des capacités statistiques à suivre les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;
- III. Développement d'une base de données statistiques et de mécanismes de diffusion de données, ainsi que le site Web du Programme statistique de la SADC ;
- IV. Coordination et promotion des classifications et des normes statistiques reconnues au plan international ainsi que les meilleures pratiques en matière de statistique parmi les États membres.

3.7.2.3 Réalisations et activités entreprises

Dans l'exécution des activités prioritaires, les principales réalisations et activités facilitées par le Secrétariat dans le domaine statistique sont les suivantes :

- I. Des projets de normes statistiques et des projets d'accord de niveau de service concernant les statistiques du commerce international des marchandises (SCIM) pour la SADC ont été formulés et agréés par les États membres.
- II. Les capacités des douanes et des offices nationaux de la statistique dans les États membres en matière de traitement des applications informatiques Eurotrace et d'analyse des SCIM ont été rehaussées.
- III. Les capacités du Secrétariat en matière de traitement et d'analyse des données commerciaux provenant des États membres ont été rehaussées par sa participation à un cours de formation avancée en Eurotrace.

- IV. Des notes d'orientation technique destinées à la compilation d'indices harmonisés de prix à la consommation (IHPC) pour la SADC et le COMESA ont été examinées et adoptées.
- V. Des IHPC pilotes pour les pays de la SADC couvrant les mois allant de septembre à décembre 2010 ont été produits.
- VI. Le site Web du Programme statistique de la SADC a été développé afin de promouvoir la gestion et la diffusion de données.
- VII. Ont été compilés et validés des indicateurs régionaux choisis (PIB, inflation, taux annuel de croissance, agrégat des exportations et des importations, population, taux de change, profils pays) pour les séries de données portant sur la période 2000 - 2009.
- VIII. Un projet de feuille de route pour l'élaboration de la Stratégie régionale de développement de la statistique (SRDS) a été produit.
- IX. Les capacités concernant divers domaines statistiques, en particulier les prix, les comptes nationaux et les statistiques du commerce extérieur, ont été développées et rehaussées.
- X. La réunion annuelle du Comité statistique de la SADC a été tenue afin de fixer les orientations stratégiques et politiques à la mise en œuvre des projets statistiques dans la SADC

3.7.3 Science, Technologie et Innovation

Des progrès ont été accomplis dans la ratification du Protocole sur la science, la technologie et l'innovation par les États membres. À ce jour, trois États membres, à savoir le Botswana, Maurice et le Mozambique ont ratifié le Protocole. Maurice et le Mozambique ont déposé leurs instruments de ratification auprès du Secrétariat. D'autres États membres (Afrique du Sud, Malawi, Namibie, et Zimbabwe) ont atteint un stade avancé dans le processus de ratification et devraient déposer leurs instruments de ratification avant la fin de l'année.

Comme le prévoient les dispositions du Protocole, la prise en compte de la dimension du genre dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation est en cours. La région réalise des avancées dans la mise en place d'une association des femmes dans la science, l'ingénierie la technologie, qui aura pour rôle de faire progresser la poursuite de cet objectif. Entre-temps, la région coordonne le programme d'attribution du prix Kwame Nkrumah de l'Union africaine aux femmes scientifiques de la région. Ce programme, qui court depuis deux ans, identifie et récompense les femmes dans la région qui ont excellé en science dans la SADC.

Un projet, axé sur l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités, est entrepris actuellement en collaboration avec l'UNESCO. Il dispensera des formations en politique à des hauts fonctionnaires en octobre 2011.

4.0 Planification des politiques, Budget & Finance, et Ressources humaines et administration

4.1 Planification des politiques, Suivi et évaluation

4.1.1 Survol

Les fonctions de planification des politiques, de suivi et d'évaluation sont cruciales pour assurer l'alignement des opérations sur les buts et objectifs de la SADC, sans compter qu'elles permettent d'accroître l'efficacité de l'exécution des activités.

Pour se doter des capacités nécessaires à l'exécution de ces fonctions, un certain nombre de fonctionnaires ont été recrutés par le biais du projet CBRI et ont commencé leurs travaux à partir d'octobre 2010.

4.1.2 Élaboration, planification, suivi et évaluation des politiques et stratégies

Les fonctions d'élaboration, de planification, de suivi et d'évaluation des politiques se conjuguent pour constituer l'épine dorsale du système de gestion du Secrétariat. Ces fonctions interconnectées fixent les objectifs, déterminant les voies optimales à emprunter pour les atteindre et veillent à ce qu'il y ait des retours d'informations pour procéder aux réajustements nécessaires ou pour en tirer des leçons, de sorte à rendre, de façon permanente, plus efficaces les exercices de développement et de planification des stratégies.

Durant la période visée, le Secrétariat a conçu un plan complet visant à accroître l'efficacité de la fonction et prévoyant les étapes majeures suivantes :

- I. Développement d'un cadre de stratégie, de planification, de suivi et d'évaluation (cadre SPSE) ;
- II. Développement d'un processus de revue des stratégies;
- III. Développement d'un système intégré de planification et de budgétisation de la SADC ;
- IV. Revue des descriptifs des postes liées aux fonctions de stratégie, de planification, de suivi et d'évaluation.

Le cadre SPSE sera lié aux systèmes d'autres fonctions de gestion telles que la budgétisation, la mobilisation des ressources, la gestion des ressources humaines et la gestion des risques.

4.1.3 Plan d'activités de l'institution et Document de perspective budgétaire

Le Secrétariat a continué de développer des plans d'activités annuels fondés sur le plan institutionnel triennal du Secrétariat pour orienter la mise en œuvre et la gestion de ses activités.

Dans le cadre de la préparation du Document de perspective budgétaire 2012-2015, l'équipe directionnelle du Secrétariat a commencé le processus en fixant les objectifs et

les priorités pour la période afin de mieux centrer nos actions et le champ de ces actions. Cet atelier de fixation des objectifs s'est tenu en mai 2011.

4.1.4 Gestion des risques

La gestion des risques constitue un volet crucial de la gestion et du processus décisionnel de la SADC dans la poursuite de l'intégration régionale. C'est pour cette raison que le Secrétaire exécutif adjoint chargé de l'intégration régionale a chargé une équipe de travail au Secrétariat de développer un cadre pour l'établissement d'un système de gestion des risques et d'entreprendre le premier processus d'évaluation des risques à la SADC. Je suis confiant qu'à sa prochaine réunion, le Conseil sera informé de la réalisation de progrès substantiels dans ce domaine.

4.1 Budget et Finance

4.2.1 Priorités opérationnelles pour 2010/11

Dans le domaine de la gestion budgétaire et financière, le Secrétariat a continué de réaliser l'objectif de faciliter une gestion saine et transparente du budget et des finances comme en atteste l'adhésion aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités. Dans cette perspective, le Secrétariat a établi les priorités opérationnelles suivantes pour 2010/11 en entreprenant les activités et stratégies indiquées.

I. Conformité aux règlements et procédures financiers et aux lignes directrices de mise en œuvre dans le domaine du budget

Parmi les activités qui ont été menées dans le but de réaliser des résultats dans ce domaine de priorité, on relèvera :

- (a) la mise à niveau des règles et procédures existantes ;
- (b) l'émission d'avis consultatifs techniques de la gestion et le contrôle du budget et des finances ;
- (c) la fourniture de services d'informations et notamment d'information financière et de récupération des données ;
- (d) le traitement de la gestion budgétaire et des transactions financières.

II. Satisfaction des bénéficiaires des services

Parmi les activités, on relèvera ce qui suit :

- (a) Gestion des clients et communication : entre autres développements majeurs, on mentionnera l'élaboration d'accords de niveau de service ;
- (b) Formation, encadrement personnalisé et accompagnement des clients : une série d'ateliers s'est tenue durant l'année sur les règles procédures d'exécution budgétaire.

III. Développement continu de la capacité des ressources humaines à appliquer les principes de gestion budgétaire et financière

Les stratégies ont été notamment les suivantes :

- (a) Clarifier les rôles et responsabilités individuelles ;
- (b) Renforcer les compétences individuelles à réaliser avec efficacité et efficience les résultats clés du rôle : des conseils techniques sont émis sur les activités, qui servent de base pour le encadrement personnalisé et l'accompagnement ;
- (c) Dispenser des formations aux processus et systèmes de livraison des services : il s'est tenu une série d'ateliers de travail afin de former le personnel aux logiciels de gestion financière, de comptabilité et d'information financière.

Les principaux indicateurs de performance qui démontrent l'excellence continue en gestion budgétaire et financière sont notamment :

- (a) les rapports sans réserve émis par les auditeurs. Au cours de la période visée, le Secrétariat a facilité la conduite de plus de 50 audits individuels externes sur les projets financés par les partenaires du développement en plus de l'audit externe obligatoire conduit par le Collège des Commissaires aux comptes de la SADC.
- (b) la mention « Satisfaisant » ou mieux, accordée aux processus et systèmes de gestion budgétaire et financière, de contrôle de comptabilité et d'information financière par les auditeurs ;
- (c) la séparation adéquate des rôles et des responsabilités au sein de la Direction Budget et Finances, le Directeur se concentrant sur le contrôle de la Direction, les Fonctionnaires supérieurs sur la gestion des risques et les Fonctionnaires sur la livraison des résultats, notamment sur la livraison des produits aux fournisseurs de services. Ce dispositif a permis d'accroître la transparence et l'intégrité des opérations financières ;
- (d) le nombre de particuliers réalisant des performances élevées comme illustré par les résultats de l'évaluation de la performance.

4.2.2 Survol de la position budgétaire et financière

Les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du plan institutionnel pour l'exercice 2010-2011 ont été financées par la dotation budgétaire approuvée par le Conseil des Ministres de la SADC à sa réunion tenue en février 2010 à Kinshasa (RDC). Dans cette résolution, le Conseil des Ministres de la SADC a approuvé une dotation de 77,8 millions de dollars américains à financer par les États membres et les partenaires du développement à hauteur de 31,4 millions et 46,4 millions respectivement.

A la clôture de l'exercice 2010-2011, les contributions effectives réalisées s'élevaient à 59 millions, soit un manque à gagner de 24% sur le budget total par rapport au montant

de 58,6 millions réalisés lors de l'exercice précédent. Ce déficit est analysé au Tableau 2 ci-après.

Lors de l'exercice 2010-2011, 29,6 millions de dollars des contributions effectives ont été fournis par les États membres contre 30,5 millions lors du précédent exercice, ce qui représente une réduction de 3%. Ce résultat a été réalisé conformément aux mesures d'austérité mises en place afin de réduire le coût global des activités financées par les États membres.

Ces contributions des États membres incluent:

- (a) les contributions effectuées à cette période pour des projets spécifiques financés par les États membres, tels que le Projet Hashim Mbita et le Projet de lutte contre le VIH et le sida. Ces contributions ont atteint 511.843 dollars pour l'exercice 2010-2011 contre 4,9 millions pour l'exercice précédent. Les contributions aux projets spéciaux sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes internationales de comptabilité et d'information financière. Cette obligation comptable résulte en des différences de la comptabilité normale entre les montants effectifs payés par les États membres et les montants comptabilisés comme recettes concernant les projets Hashim Mbita et de lutte contre le VIH et le sida;
- (b) le retrait de 1,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2010-2011 résultant de l'excédent de fonds de l'exercice précédent (pour l'exercice 2009-2010, le retrait du fonds excédentaire était de 360.824 dollars). Ces retraits ont couvert les besoins extrabudgétaires liés aux activités de l'Organe de coopération en matière de paix et de sécurité;
- (c) d'autres recettes d'un montant de 1,3 millions ont été réalisées au cours de l'exercice 2010-2011, provenant principalement de la vente des actifs lors du déménagement vers le nouveau siège de la SADC. En 2009-2010, le Secrétariat a recueilli 216.802 dollars sous d'autres recettes provenant des intérêts et des ventes d'actifs.

Les partenaires du développement ont contribué 29,4 millions de dollars lors de l'exercice 2010-2011 contre 28,1 millions lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 5%.

La capacité du Secrétariat est dans une certaine mesure évaluée par l'absorption de la dotation budgétaire approuvée. Cette absorption est en progrès constant, marquant clairement la différence entre les actions financées par les États membres et les partenaires du développement. Ces différences sont analysées au Tableau 1, ci-après:

Tableau 1 : Taux d'absorption des dotations budgétaires (en milliers de dollars américains)

Source de financement	2010-2011			2009-2010		
	Budgétés	Effectives	Taux d'absorption budgétaire	Effectives	Budgétés	Taux d'absorption budgétaire

Source de financement	2010-2011			2009-2010		
	Budgétés	Effectives	Taux d'absorption budgétaire	Effectives	Budgétés	Taux d'absorption budgétaire
Situation générale	77.778	58.998	-24%	63.790	58.560	-8%
Analyse						
États membres	31.344	29.608	-6%	27.552	30.489	11%
Partenaires du développement	46.434	29.390	-37%	36.238	28.071	-23%

Source : Secrétariat de la SADC, Budget et finance

Il est possible d'expliquer la capacité d'absorption de la dotation budgétaire approuvée en examinant chacun des sources de financement comme suit :

I. Activités financées par les États membres

Au cours de l'exercice 2010-2011, la non-utilisation des dotations budgétaires à hauteur de 6% s'explique par le démarrage tardif de la mise en œuvre des projets dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida. Comme pour l'exercice 2009-2010, le taux élevé de l'utilisation budgétaire peut être attribué aux facteurs suivants:

- (a) l'impact positif des contrôles financiers au niveau du budget permettant aux partenaires opérationnels de dépenser strictement dans les limites du budget approuvé;
- (b) l'exactitude de la budgétisation des activités financées par les États membres, qui faisait correspondre les capacités de mise en œuvre au niveau de financement;
- (c) le fait que le financement provenant des États membres est en large partie consacré au règlement de dépenses des activités discrétionnaires contractées (masse salariale); les activités statutaires (les réunions des structures décisionnelles de la SADC); les services institutionnels discrétionnaires qui sont plus ou moins fixes dans le court terme;

Les contributions limitées inutilisées provenant des États membres pour l'exercice 2010-2011 concernent les dépenses discrétionnaires sur les services programmes. Des décaissements tardifs surviennent à cet égard en raison des retards accusés ou des ajustements apportés au plan de mise en œuvre des services programmes. Par exemple, les études techniques et les consultances ont été retardées en raison de la nécessité d'en fixer au préalable les orientations de principe.

A cet égard, il convient de considérer que la sous-utilisation des contributions provenant des États membres correspond au défaut de mise en œuvre des actions planifiées dans un exercice financier.

II. Activités financées par les partenaires du développement

- (i) L'utilisation d'un mode projet comme instrument de fourniture d'aide aux actions financées par les partenaires du développement a débouché sur le fonctionnement d'un système parallèle de planification, de programmation et de budgétisation (en ce qui concerne les actions financées par les partenaires du développement). Les plans et les budgets conclus auprès des partenaires du développement sont formulés à nouveau dans le cadre du plan institutionnel et des dotations budgétaires du Secrétariat de la SADC. Ceux-ci sont approuvés par le Conseil des Ministres de la SADC;
- (ii) Sur le plan de l'exécution budgétaire, deux procédures sont suivies: dans un premier temps, les procédures normales du Secrétariat de la SADC sont en place et, dans un deuxième temps, les partenaires du développement interviennent à chaque stade de l'exécution budgétaire. Cette exigence additionnelle continue à causer des retards dans le taux d'exécution du budget;
- (iii) Nonobstant ce qui précède, il est dans l'intérêt de la SADC qu'elle soit généreuse dans la programmation et la budgétisation des actions financées par les partenaires du développement en raison de l'application des clauses indiquant les délais d'engagement pour la programmation et la budgétisation. Si cette approche n'est pas adoptée, des ressources considérables seront retournées aux partenaires du développement car il se peut qu'elles ne soient pas engagées aux dates butoir prévues par ces clauses. Dans les circonstances concernées par ces clauses, il n'est pas rare de constater que la clôture de l'exercice financier des projets diffère de celle du Secrétariat de la SADC;
- (iv) L'utilisation non satisfaisante des fonds provenant des partenaires du développement s'explique par la lenteur de la procédure et par le fait qu'il existe deux systèmes traitant de la planification, de la programmation et de la budgétisation des actions financées par les partenaires du développement;
- (v) Le Secrétariat s'emploie à remédier à cette situation, qui réduit l'efficacité des procédures de planification, de programmation et de budgétisation des actions financées par les partenaires du développement. Les accords de contributions/d'appui au budget sont considérés comme un moyen de combler cette lacune.

La mesure dans laquelle les résultats et les produits prévus pour l'exercice 2010-2011 seront atteints et les explications y relatives sont présentées dans les paragraphes suivants. Dans la présente section, il peut suffire de ne montrer que la classification générale des dépenses parmi les divers programmes et services institutionnels du Secrétariat de la SADC. La classification est indiquée au Tableau 2 ci-après:

Tableau 2 : Dépenses (financées par les États membres et les partenaires du développement) réalisées sur les programmes et les services institutionnels au cours de l'exercice 2010-2011 (en milliers de dollars américains)

Classification des dépenses	Source	2010-2011	Récapitulation des renseignements [effectives par rapport à budgétées]	2010-2011	Proportion	2009-2010	Proportion
		Budgétées		Effectives		Effectives	
Services programmes discrétionnaires	États membres	(11.259)	Démarrage tardif de la mise en œuvre des projets financés par les contributions spéciales [VIH et sida] & absence de liquidités [en raison du défaut de paiement de Madagascar]	(6.396)	11%	(7.156)	12%
Services programmes discrétionnaires	Partenaires du développement	(45.927)	Non mise en œuvre des activités planifiées	(29.390)	50%	(28.071)	48%
Total des services programmes (variable des dépenses)		(57.186)		(35.786)	61%	(35.227)	61%
Services discrétionnaires contractés [masse salariale]	États membres	(13.898)	Remplissage des postes plus tôt que prévu	(14.445)	25%	(14.548)	25%
Services discrétionnaires contractés [services institutionnels et services administratifs généraux]	États membres	(6.694)	Siège de la SADC	(8.521)	15%	(8.139)	14%
Total - dépenses fixes [dans le cadre actuel des activités]		(20.592)		(22.966)	39%	(22.687)	39%
Total - dépenses liées aux activités		(77.778)		(58.752)	100%	(57.914)	100%
Financement total		77.778		58.998		58.560	
Défaut de paiement de Madagascar		0		(2.937)		0	
(Déficit)/Excédent de l'exercice		0		(2.691)		646	

Actuellement, le Secrétariat continue à observer les normes les plus strictes qui reflètent le respect des principes d'une gestion financière publique solide et transparente. Les améliorations recommandées par les auditeurs externes et d'autres évaluations indépendantes sont promptement mises en œuvre.

4.2 Ressources humaines et administration

S'agissant du domaine des ressources humaines, un rapport spécial sur la mise en œuvre de l'exercice d'évaluation des postes ainsi qu'approuvé par le Conseil en 2008 sera présenté au présent Conseil. Ce rapport examine les points suivants : les objectifs de l'évaluation des postes ; l'état de la mise en œuvre des résultats de l'évaluation des postes, y compris la mise en œuvre des principes d'orientation ; l'ampleur de la mise en œuvre ; les difficultés rencontrées lors du processus ; les lacunes en compétences ; les questions relatives aux salaires ; la continuité institutionnelle ; la mise en opération du système de gestion de performance ; la gestion du changement.

Au chapitre de recrutement, le Secrétariat continue à mener des activités de recrutement régional et local. Des 56 postes vacants en 2009, 85% ont été remplis et les 15% restants seront remplis au cours de l'exercice financier 2012-2013.

En ce qui concerne les appels d'offres, une politique y relative a été élaborée et comme vous vous en souviendrez, vous l'avez approuvée en février 2011 lors de la réunion tenue à Windhoek (Namibie). Suite à cette approbation, des lignes directrices ont été élaborées avec le concours des experts provenant des États membres. Ces lignes directrices ont été présentées séparément pour votre examen et approbation. Une série de documents d'appels d'offres standards ont également été produits et sont actuellement en cours de finalisation afin qu'ils soient conformes à la Politique.

Une Politique du voyage a été élaborée et elle est en train d'être finalisée en vue d'introduire des mesures d'austérité au Secrétariat, compte tenu des contraintes budgétaires.

Suite à l'achèvement du nouveau siège de la SADC, les employés principaux ont déménagé des bureaux satellites et ont été relocalisés au nouveau bâtiment. L'ouverture officielle du siège a eu lieu devant un parterre de Chefs d'Etat et de gouvernement.

4.3 Relations publiques

Les efforts se sont poursuivis durant l'année visée dans le but de promouvoir l'image de la SADC et de ses activités et à accroître sa visibilité.

4.4.1 Promotions institutionnelles et marque

Le Secrétariat a continué à assurer la promotion de l'image institutionnelle de la SADC par le biais de la production d'articles institutionnels de la marque et d'autres matériels publicitaires promotionnels tels que la brochure du Sommet, le bulletin Inside SADC, les

agendas, les affiches, les banderoles, les drapeaux et les objets souvenirs institutionnels, entre autres.

Plusieurs documents y compris les instruments juridiques tels que le Traité de la SADC amendé ont été produits dans toutes les langues de travail de la SADC, diffusés à tous les États membres et affichés sur le site Web de l'institution.

4.4.2 Affaires publiques

Dans ce secteur, au moins 20 présentations en tant qu'activités de commercialisation sociale à propos du mandat de la SADC ont été effectuées devant des étudiants, des chercheurs, des visiteurs au siège de la SADC, le public en général, et des institutions publiques comme privées.

De la même façon, les matériels publicitaires de la SADC destinés au public continuent à être diffusés: les Protocoles, les accords de la SADC, les rapports, les affiches, les prospectus d'information, etc.

La mise à jour des contenus du site Web de la SADC a commencé et quelques contenus ont déjà été envoyés pour être traduits en portugais. Des négociations sont en cours pour conclure un accord pour que les mêmes documents soient traduits en français.

4.4.3 Services photographiques

Les documents photographiques relatifs aux événements de la SADC sont archivés et utilisés à des fins publicitaires en cas de besoin. Une telle photographie historique et hautement appréciée est celle de groupe du personnel du Secrétariat en présence de Son Excellence M. Hifikepunye Pohamba, Président de la SADC et Président de la République de Namibie, prise lors de sa visite au siège en avril 2011.

4.4.4 Concours de journalisme et concours de rédaction

Le Concours de journalisme et le Concours de dissertation sur l'eau de la SADC ont été organisés et des prix ont été décernés aux cinq lauréats provenant des pays suivants: Mozambique, Seychelles, Afrique du Sud et Zambie.

S'agissant du Concours de rédaction adressé aux étudiants du secondaire, 30 entrées ont été reçues de dix États membres et les lauréats proviennent des pays suivants : Malawi, Angola et RU de Tanzanie, respectivement.

Tous les lauréats ont reçu leurs prix lors du Sommet marquant le 30^{ème} anniversaire de la SADC, tenu à Windhoek (Namibie) en 2010.

Concernant la revue des concours de journalisme et de rédaction, les consultations ont démarré et il est prévu qu'une proposition sera soumise aux Ministres en charge de

l'éducation et de la presse lors de leur réunion sectorielle biennale qui se tiendra en 2012.

4.4.5 Services de bibliothèque

La bibliothèque du Secrétariat continue à mettre à disposition des informations à un grand éventail d'utilisateurs et elle compile aussi des documents provenant de sources pertinentes pour en faire un recueil.

Elle a également accueilli des visiteurs et des présentations ont été effectuées sur ses fonctions. Il importe de signaler les visites de marque telles que celles de Son Excellence le Lieutenant général Seretse Khama Ian Khama, Président de la République du Botswana, Sa Majesté le Roi Carl XVI Gustaf de Suède et Son Excellence M. Hifikepunye Pohamba, Président de la SADC et Président de la République de Namibie.

5.0 Réformes institutionnelles et renforcement de capacités

5.1 Alignement sur les normes internationales

Dans la poursuite de l'excellence, le Secrétariat a initié un programme relatif aux réformes institutionnelles afin d'améliorer l'efficacité de l'aide provenant des partenaires internationaux de coopération (PIC) et d'assurer aux États membres que leurs ressources sont gérées conformément aux normes internationales acceptables. Comme le précédent Rapport en fait mention, les réformes institutionnelles sont menées par le Secrétariat dans les principaux domaines fonctionnels afin qu'elles soient conformes aux critères de gestion conjointe de l'UE, classés en 4 piliers, à savoir : les normes comptables, les normes d'audit externe, le contrôle interne et la passation de marchés.

Le Secrétariat a déjà fait l'objet de deux évaluations institutionnelles par l'UE en 2007 et 2009. La troisième est prévue pour mai 2011.

La première évaluation menée en 2007 a conclu que le Secrétariat n'était conforme à aucun des 4 piliers. La deuxième menée en 2009 a conclu que le Secrétariat n'était conforme qu'à un seul pilier, à savoir, les normes comptables.

Suite à la deuxième évaluation, le Secrétariat a redoublé d'efforts pour mettre en œuvre le programme de réformes institutionnelles. Un Comité de coordination de la réforme institutionnelle de la SADC, composé des hauts cadres du Secrétariat et des représentants de l'UE et de GIZ a été mis sur pied afin de coordonner les activités au niveau des Directions et des Unités. Une feuille de route relative aux réformes institutionnelles qui définit les mesures à prendre pour tenir compte des résultats de l'évaluation a été élaborée. Des groupes de travail techniques ont été créés afin de développer des systèmes et des procédures adéquats visant à appuyer ces réformes.

La première phase de la troisième évaluation a été menée en mai de l'année courante et le rapport préliminaire y relatif a estimé que le Secrétariat est maintenant conforme aux trois piliers: normes comptables, normes d'audit externe, normes de contrôle interne - Première partie (Cadre de contrôle interne). La deuxième partie du contrôle interne qui est l'audit interne a été repéré comme un secteur qui nécessite des améliorations. S'agissant du pilier des appels d'offres, le rapport de l'évaluation institutionnelle a indiqué que la Politique et les procédures y relatives sont efficaces. Toutefois, afin de le rendre pleinement conforme, il est nécessaire d'opérationnaliser la Politique et les procédures.

La deuxième phase de l'évaluation institutionnelle 2011 est prévue pour novembre de l'année en cours et le Secrétariat est confiant qu'en vue des résultats précités il sera conforme à tous les 4 piliers d'ici là.

Lorsque le Secrétariat sera conforme à tous les piliers, la SADC et l'UE seront en position de signer le premier accord de contribution au plus tard en décembre 2011 et il lui sera possible d'engager tous les fonds alloués dans le cadre du 10^{ème} Programme indicatif régional du FED, en appui au programme d'intégration régionale de la SADC.

5.2 Renforcement des capacités en vue de l'intégration régionale

Pour ce qui est du renforcement des capacités, 12 fonctionnaires ont été recrutés afin de soutenir et de renforcer les fonctions de la politique, de la planification, du suivi et de l'évaluation, des statistiques et de la mobilisation des ressources dans les Directions techniques du Secrétariat. De plus, 9 membres du personnel ont été recrutés afin d'appuyer une prestation améliorée des services dans les Directions des ressources humaines et du budget et de la finance dans les secteurs de la comptabilité et de l'audit des ressources du FED. Le recrutement des fonctionnaires a été effectué dans le cadre du projet de renforcement des capacités pour l'intégration régionale (CBRI).

Une évaluation de mi-parcours du CBRI a été menée de mars à mai 2011. Les principales conclusions dégagées démontrent une réduction considérable des délais d'exécution du CBRI, ce qui compromet l'impact et la durabilité du projet. Ce retard a donc conduit à une accélération des activités fournies, ce qui signifie une portée limitée du renforcement des capacités et une durabilité minimale.

Le fait que le Secrétariat est encore dans la phase de conformité de pré-évaluation institutionnelle, l'Evaluation a observé que la plupart des efforts déployés par le projet sont concentrés sur la mise en œuvre des recommandations d'évaluations précédentes dans le but de les rendre pleinement conformes au plus tard en décembre 2011.

Dans l'ensemble, l'évaluation menée par le CBRI ne peut répondre à tous ses besoins au plus tard en décembre 2012, date de la clôture du projet. Par conséquent, il faut réajuster les priorités afin de s'assurer d'un plus grand impact et de la pérennité des progrès dans les domaines clés de résultat. Par conséquent, le Secrétariat s'est lancé dans un exercice de redéfinition de priorités.

Les efforts énergiques entrepris pour consolider les questions relatives au renforcement de capacités de la SADC ont été marqués par la réunion stratégique régionale SADC-UE qui s'est tenue en novembre 2010 à Gaborone. Au cours de cette réunion, les représentants des États membres de la SADC, les ambassadeurs de l'UE dans la région de la SADC et d'autres PIC tels que le GIZ ont discuté, entre autres, de la feuille de route sur les réformes institutionnelles au Secrétariat et des ressources du 10ème FED.

6.0 Intégration continentale.

6.1 Union africaine.

Suite à la décision prise par le Sommet en août 2010, la SADC a intensifié ses efforts relatifs à la coordination de ses positions, particulièrement, dans sa manière de prendre des décisions dans le but de faire de l'Union africaine (UA) un instrument plus efficace de l'intégration et du développement du Continent et de les appliquer.

La SADC entreprend actuellement le processus tendant à coordonner la présentation des candidats aux postes de Président et de Commissaires de la Commission de l'UA conformément au principe adopté par l'Organisation, qui veut que les régions présenteront des candidats dont elles se seront convenues.

Le Secrétariat a continué à participer à toutes les activités obligatoires de l'UA afin de lui permettre de se conformer au Programme minimum d'intégration (PMI) approuvé par les organes directeurs de l'UA.

6.2 Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

L'année 2011 marque le 10^e anniversaire de l'adoption du NEPAD en juin 2001, par les Chefs d'Etat et de gouvernement, à Lusaka, en Zambie, comme programme phare de l'UA pour la transformation socio-économique du Continent. En 2003, la Deuxième assemblée de l'UA avait convenu d'intégrer le NEPAD dans les structures et les processus de l'UA. Le processus d'intégration a été finalisé suite à la décision prise à la 14^e assemblée tenue en février 2010. Particulièrement, l'intégration du NEPAD au sein de l'UA a conduit à la mise en place de l'Agence du NEPAD pour la planification et la coordination (ANPC) qui fera office d'organe technique de l'UA ayant pour mandat spécifique de donner un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme du NEPAD.

La transition du Secrétariat du NEPAD vers l'ANPC s'est faite en douceur sous la supervision et l'autorité du Comité d'orientation de Chefs d'Etat et de gouvernement (HSGOC) et du Président de la Commission de l'UA. La gestion du changement donne l'opportunité à la nouvelle entité institutionnelle du NEPAD de centrer ses actions sur la réalisation de la vision de l'UA-NEPAD et sur l'acquittement de son mandat. De même, le document « Direction stratégique de l'Agence », qui est fondé sur le Plan stratégique de la Commission de l'UA de 2009-2012, a été approuvé par le NEPAD-HSGOC alors que l'ANPC a formellement adopté et les règles, règlements et pratiques de l'UA

concernant les ressources humaines, la finance et l'administration et les utilise actuellement.

Le NEPAD, à travers l'HSGOC et le Comité de pilotage ont continué de servir de plateforme cruciale de dialogue dans la perspective de la mobilisation des ressources auprès du G8 et du groupe de pays membres de l'OCDE afin d'élargir et de soutenir au niveau mondial les appuis nécessaires au programme d'intégration et de développement de l'Afrique. Le Programme minimal d'intégration (PMI) de l'UA, le Plan d'action pour l'Afrique de l'UA-NEPAD et les plans d'actions sectorielles qui y sont associés constituent la base du dialogue du NEPAD avec ces partenaires et d'autres partenaires du développement.

La SADC a activement continué à jouer son rôle dans la revitalisation du Programme NEPAD. Dans ce contexte, Son Excellence le Président Zuma de l'Afrique du Sud se plaide fortement en faveur du développement des infrastructures et de la mobilisation des ressources dans le but de développer les infrastructures en Afrique.

Le Secrétariat de la SADC a continué à participer aux activités du Comité de pilotage dans le cadre du Programme NEPAD à côté d'autres communautés économiques régionales africaines.

La collaboration de la SADC avec l'ANPC se concentre actuellement sur les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement des infrastructures. Dans le domaine agricole et de la sécurité alimentaire, l'attention est centrée sur l'Initiative du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Ainsi, un certain nombre d'États membres de la SADC ont déjà signé les accords « Compact » dans le cadre du PDDAA, ou sont en passe de le faire. Dans le domaine de développement des infrastructures, la SADC continue de travailler avec d'autres communautés économiques régionales (CER) dans le cadre du Fonds pour la préparation des projets d'infrastructure.

La SADC, par l'entremise de ses États membres qui sont représentés au Comité de pilotage et au Secrétariat du NEPAD, a également continué à participer au Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA), au dialogue politique G8/OCDE- Afrique sur le partenariat et les ressources en vue de l'intégration et du développement de l'Afrique.

6.3 Tripartite COMESA – CAE - SADC

6.1.3 Survol

Conformément aux objectifs généraux de l'Union africaine qui visent à accélérer l'intégration économique régionale du Continent, les Etats partenaires de la Tripartite du COMESA, de l'EAC et de la SADC, poursuivent la collaboration dans le but d'aller vers un programme d'harmonisation des arrangements commerciaux entre les trois CER, de la circulation libre des hommes d'affaires et l'application conjointe des programmes interrégionaux d'infrastructure.

Le deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Tripartite COMESA, EAC et SADC s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, le 12 juin 2011. Le Sommet a marqué le lancement des négociations visant l'établissement de la Zone de libre échange entre les Membres du COMESA, de l'EAC et de la SADC. En lançant les négociations, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont signé la Déclaration, laquelle entre autres, traite ou note :

- I. L'engagement de membres de la Tripartite à adopter une approche sur d'intégration régionale pour le développement basée sur trois piliers, à savoir, le développement de l'industrie, de l'infrastructure et l'intégration du marché;
- II. L'instruction selon laquelle, qu'un programme de travail sur le pilier qui concerne le développement industriel soit élaboré;
- III. Le progrès réalisé et encouragement de faire plus sur les programmes d'infrastructure dans le cadre du pilier infrastructure;
- IV. Que, les négociations sur la Zone de libre échange (ZLE) de la Tripartite, doivent être dirigées vers la Communauté économique régionale, le Membre et l'Etat partenaire et, doivent se faire en deux phases. La première phase va se focaliser sur les questions principales qui, concernent le Commerce des marchandises et que la seconde phase puisse se focaliser sur le Commerce des services et aux domaines relatifs au commerce.
- V. Que, les questions relatives à la circulation des hommes et des femmes d'affaires seront discutées séparément dans un autre volet, simultanément à la Phase I.
- VI. Le consensus sur les principes des négociations, la Feuille de route qui, donne un calendrier d'activités principales relatives aux négociations et leurs conclusions; et la mise en œuvre des résultats, aussi bien que le cadre institutionnel pour les négociations.

Le Projet sur les règles et procédures devant déterminer les modes de travail pour tous les organes de la Tripartite et le Forum de la Tripartite pour les négociations commerciales devront être soumis pour examen, aux Hauts fonctionnaires de la Tripartite avant fin 2011.

Un projet de vision et de Stratégie de la Tripartite, inspiré de la Vision de l'UA, telle que contenue dans le Plan stratégique de la Commission de l'UA (CUA) pour 2009-2012 a été examiné par le Conseil de la Tripartite. Le Conseil de la Tripartite a noté que, le Projet sur la Vision et la Stratégie a besoin d'être plus examiné par les États membres, les Partenaires et, après, que les commentaires soient soumis au Groupe de travail de la Tripartite pour consolidation et finalisation du Projet qui, sera ensuite soumis au Comité des Hauts fonctionnaires de la Tripartite pour considération d'ici fin 2011.

6.3.2 ZLE Tripartite

Suite aux décisions du Sommet, le Groupe de travail de la Tripartite, comprenant le Secrétariat des trois CER, a initié une étude visant à examiner les options sur l'établissement de la ZLE de la Tripartite et d'amender le Projet sur l'Accord de la ZLE. Faisant suite à cette Etude, le Groupe de travail de la Tripartite a préparé un Projet sur la feuille de route de la ZLE et un Projet d'accord sur l'établissement de la ZLE de la Tripartite, y compris les annexes sur la libéralisation tarifaire, les barrières non tarifaires, les règles d'origine, la coopération douanière et les questions qui s'y rapportent, le commerce de transit et les installations de transit, les recours commerciaux et la politique et la loi de concurrence, les normes techniques, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la circulation des hommes et des femmes d'affaires, les droits de la propriété intellectuelle, le développement du commerce, le commerce des services et le règlement de différends.

Ces documents, une fois remis aux États membres, ont formés la base des consultations nationales et régionales sur la ZLE qui est proposée. Un nombre de missions nationales a été entrepris par le Secrétariat dans la Région de la SADC afin d'expliquer le contenu du Projet d'accord et ses avantages. Les consultations régionales ont également été entreprises au niveau individuel des CER et des réunions techniques ont été organisées au niveau de la Tripartite.

6.3.3 Commerce et douanes.

Simultanément à l'atelier sur la ZLE proposée, le Groupe Tripartite est en train de mettre en œuvre un programme de travail dans le but d'harmoniser la facilitation du commerce et les procédures douanières aussi bien, sur un nombre de questions complémentaires au Projet d'accord de la ZLE. Ce travail comprend ce qui suit:

- I. Les ateliers de formation qui ont été organisés à l'intention des États membres dans le but de sensibiliser sur les règles d'origine de la ZLE proposée.
- II. L'efficacité opérationnel de principaux postes douaniers sur le corridor Nord-Sud qui sont en train d'être améliorés grâce à l'adoption des approches de coordination dans la gestion des douanes afin de s'assurer que toutes les agences en douane travaillent en étroite collaboration et de manière structurée.
- III. La rationalisation du projet de cautionnement des garanties. A cet égard, les Secrétariat du COMESA et de la SADC, ont signé un Protocole d'accord sur le développement conjoint, d'un Système de gestion de l'information sur le transit.
- IV. L'identification, la suppression et la surveillance des barrières non-tarifaires. Le Groupe de travail Tripartite, ensemble avec les États membres, ont élaboré un cadre et un mécanisme internet permettant d'identifier, de surveiller et de supprimer les barrières non tarifaires (BNT) de manière transparente et structurée. Ce mécanisme permet aux Gouvernements, aux commerçants, aux entités d'affaires et aux prestataires des services qui sont impliqués dans la facilitation du commerce d'informer sur l'existence des BNT lorsqu'elles sont rencontrées.

6.3.4 Développement des infrastructures

6.3.4.1 Autorité commune de concurrence en charge de la libéralisation du Transport aérien.

L'Autorité commune de concurrence (ACC) est en train d'être opérationnelle. Le Secrétariat temporaire de l'ACC est accueilli par le Secrétariat de la SADC. L'ACC comprend sept membres, deux membres de chaque CER (COMESA, CEA, SADC) et un président choisi sur base rotatif. La nomination des membres a été finalisée. Les membres de l'ACC sont : le Malawi, le Soudan et le Kenya comme président (qui, représente le COMESA); le Burundi et l'Uganda (qui représentent la CAE); et l'Afrique du Sud et le Zimbabwe (qui représentent la SADC). La mise en œuvre de la feuille de route de l'ACC a été adoptée par le Groupe de travail Tripartite et elle comprend l'élaboration du cadre juridique et institutionnel, la structure organisationnelle pour le Secrétariat de l'ACC, les mécanismes viables pour le financement de l'ACC et un Accord multilatéral des services aériens qui vise à appliquer la Décision de Yamoussoukro dans le cadre de la Tripartite.

6.3.4.2 Mise en œuvre d'un espace aérien supérieur sans rupture

Les études sur l'information du statut des vols dans la Région de la SADC et de la CAE ont été conclues et l'étude du COMESA qui est en cours, va répondre à la question d'harmonisation des trois études afin d'arriver à une proposition d'un seul projet d'opérateur unique de l'information sur l'espace aérien supérieur à mettre en œuvre. L'étude du COMESA, couvre également les pays qui, n'étaient pas couverts par les études de la SADC et de la CAE. La CAE est en train d'entreprendre une étude de suivi sur la viabilité de l'espace aérien inférieur sans les revenus de l'espace aérien supérieur et la revue des aspects de surveillance sécuritaire d'un espace aérien unifié. En plus, en février 2011, le COMESA a signé un Protocole d'accord de subvention avec la BAD à hauteur de 8,6 millions USD afin de financer le projet sur le système. Une feuille de route pour la mise en œuvre du système CNS/ATM a été adoptée par le Groupe de travail Tripartite.

6.3.4.3 Projet conjoint sur les TIC

Des progrès considérables ont été réalisés dans le développement de l'infrastructure TIC à large bande pour l'Afrique. Au sein de la Tripartite, la colonne vertébrale du réseau TIC est en train d'être développé en se basant sur SRIL, COMTEL et CAE-BIN lesquels interconnectent les pays sans littoral et les lient par des câbles sous-marins. La mise en œuvre des câbles terrestres et sous-marins à fibres optiques a augmentée la disponibilité, l'accessibilité et la capacité des services TIC dans la Région. En ce qui concerne le coût pour les services TIC, il y a eu une réduction remarquable pour les services vocaux et des données.

6.3.4.4 Harmonisation des plans directeurs pour les infrastructures

Le COMESA et la CAE ont terminé leurs Plans directeurs pour le transport. La CAE est également en train de finaliser une Stratégie sur le transport régional et un Programme

pour le développement du secteur routier. Le COMESA a préparé sa stratégie de transport et de communication et un Programme d'investissement prioritaire (TCS/PIP) et ceux-ci viennent d'être adoptés en 2010 par l'Organe politique du COMESA. Le travail sur le Plan-cadre de la SADC en matière de l'infrastructure a repris, en utilisant différents fournisseurs et financiers. Il est attendu que le processus soit terminé d'ici fin 2011.

Au cours du processus de finalisation du Plan-cadre de la SADC sur l'infrastructure, le processus de préparation du plan détaillé du Plan-cadre de la Tripartite en matière de l'infrastructure de transport va commencer.

6.3.4.5 Programme détaillé de la Tripartite sur le commerce et la facilitation du transport

La Tripartite a élaboré un Programme détaillé de la Tripartite sur le commerce et la facilitation du transport (PDCFT) comprend une série d'initiatives des différents CER qui est en train d'être mis en œuvre comme projet pilote sur le Corridor Nord-Sud. Le PDCFT comprend, les procédures douanières, les systèmes intégrés de gestion douanière, les garanties régionales douanières, le transit, la simplification et l'harmonisation des procédures transfrontières et les exigences réglementaires qui concernent les véhicules commerciaux; le projet régional d'assurance automobile du tiers, le système de contrôle de surcharge des véhicules et l'harmonisation des dimensions des véhicules les normes, les frais pour les utilisateurs des routes, l'autoréglementation, le système de gestion du transport et la mise en place des institutions pour la gestion du corridor.

6.3.4.6 Interconnecteurs de l'énergie et de l'électricité

La Tripartite est en train de mettre en œuvre rapidement les projets d'interconnexion électrique qui comprennent l'interconnexion entre la Zambie, la Tanzanie et le Kenya (ZTK) qui va mettre en commun les installations de production électrique entre l'Afrique de l'Est (EAPP) et l'Afrique australe (SAPP) et va renforcer la commercialisation de l'électricité au sein de la Tripartite. Les sponsors se sont engagés à ce Projet et se sont entendus sur la fourniture de l'électricité, la structure du projet et l'établissement de l'Unité chargée de la mise en œuvre du Projet.

Les autres interconnecteurs qui sont mis en œuvre actuellement rapidement par la Tripartite sont, l'interconnexion entre l'Ethiopie-le Kenya, entre l'Érythrée – le Soudan et entre l'Ouganda et le Soudan. La Banque mondiale, la BAD, la Banque européenne d'investissement et l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA) ont montré leurs intérêts dans le soutien du projet d'interconnexion entre l'Ethiopie et le Kenya mais ont exprimé le besoin le besoin de finaliser les évaluations en cours sur l'impacte environnemental et social et de faire une étude complémentaire sur la teneur du projet avant de considérer le financement du Projet. L'Avant projet du memoranda d'information (PIM) sur les projets d'interconnexion électrique entre l'Érythrée et le Soudan et entre le Soudan et l'Ouganda (Sud Soudan) a été préparé par la BAD et les

Projets sur les Protocoles d'accord intergouvernementaux et les protocoles d'accord sur l'inter-utilité des deux projets ont été préparés par le Secrétariat du COMESA.

6.3.4.7 Programme d'aide pour le commerce dans le Corridor Nord-Sud (Corridors de Durban et de Dar es-Salaam)

Les points qui suivent constituent les résultats notables dans la mise en œuvre du CNS soutien du programme commercial

- I. Le Trust de la Tripartite a été ouvert à la DBSA avec DBSA comme gestionnaire de fonds et le Comité d'investissement a été établi et, est maintenant opérationnel. Le fonds ont un total de 67 millions GBT (provenant de la DFID) et 1 million USD (de la DBSA). Les autres donateurs du CFC sont en train d'être recherchés.
- II. Neuf projets d'infrastructures routières ont été élaborés et évalués par le Comité d'investissement et ont été soumis au gestionnaire du fonds pour financement.
- III. La conception du pont Kazangula et du poste douanier à guichet unique a été finalisée et les préparatifs pour la mise en œuvre, y compris pour son financement sont en cours.
- IV. Les appels d'offre pour la Conception détaillée et l'Evaluation de l'impacte environnemental et social de la route Serenje-Nakonde ont été lancés et sera financée à travers la 10^{ième} EDF.
- V. Les études préparatoires sur le développement d'installations de navigation des voies d'eau à être financé par la BAD sont à un stade avancé.
- VI. Un projet du Protocole d'accord sur l'établissement d'institutions pour la gestion du corridor a été traité par les pays du corridor Nord-Sud et sera prêt pour signature d'ici fin 2011. Les pays du corridor ont aussi adoptés le projet sur le plan d'action.
- VII. Une évaluation de ce qui doit se faire sur toutes les routes nationales concernées par le corridor nord-sud, en termes de travaux et de financement nécessaires, et pour pouvoir les maintenir en bonne qualité au cours des prochaines 20 années, a été faite.
- VIII. Les chemins de fer ont été évalués et les propositions en vu de leurs améliorations, ont été préparées, y compris un plan stratégique et de développement pour la TAZARA qui est dans le processus d'être préparé.
- IX. Les termes de référence pour la préparation du Projet de la Tripartite et de l'Unité chargée de mise en œuvre (UCMO) ont été préparées et, l'établissement de l'UCMO est en cours. L'UCMO sera endossée par le COMESA et, elle sera responsable de la préparation du Projet d'aide mémoire, d'entrer en contact avec les institutions chargées de préparer les

installations du projet, de suivre la mise en œuvre du projet ainsi que des petits projets au nom de la Tripartite.

6.3.5 Cadre juridique et institutionnel de la Tripartite

Suite à la décision prise par le Sommet en 2008 demandant aux CER d'examiner et d'approuver le Protocole d'accord sur la coopération et l'intégration interrégionale, les trois présidents, du COMESA, de la CAE et de la SADC ont signé le Protocole d'accord en Janvier 2011. Le Protocole d'accord, répond aux domaines suivants de coopération: l'harmonisation des registres pour le commerce et l'investissement; l'harmonisation des programmes d'infrastructure; la coopération dans le programme sur la facilitation de circulation de personnes; la coopération sur d'autres politiques; l'établissement d'un mécanisme de coordination de la Tripartite et des réunions; la coopération et l'échange d'information et de l'expertise; les responsabilités financières; la programmation; la réciprocité et le règlement des différends.

Afin de soutenir ce développement, les Secrétariats du COMESA, de la CAE et de la SADC ont établi un Mécanisme Tripartite de coordination lequel comprend leurs unités respectives de coordination, lesquelles agiront ensemble comme le Secrétariat intérimaire pour le Groupe de travail Tripartite.

7.0 Coopération au développement et Mobilisation des ressources

7.1 Survol

Le Secrétariat a continué de maintenir des liens forts avec les partenaires du développement et a intensifié ses efforts de recherche de financements afin d'élargir la mise en œuvre des programmes et des projets régionaux. La coopération avec ces partenaires a été fondée sur les cadres de planification stratégique de la SADC, à savoir le RISDP et le SIPO, et ce dans le cadre de la Déclaration de Windhoek (2006).

Un soutien considérable a été reçu de la part d'organisations internationales telles que l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, le Commonwealth, l'Organisation mondiale de la santé, la Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et le Fonds mondial. Des institutions régionales telles que le Forum pour la recherche agricole (FARA) et le Southern Africa Trust (SAT) ont également joué un rôle majeur en fournissant des ressources tant techniques que financières.

Un appui significatif a été reçu de la part de pays individuels tels que l'Allemagne, la France, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni. Les détails concernant le soutien émanant des PIC sont contenus dans le rapport de progrès sur la mise en œuvre des projets financés par les donateurs pour l'exercice financier 2010/11.

7.2 Coopération SADC – UE

La coopération entre la SADC et l'UE s'est poursuivie avec la mise en œuvre des programmes relevant du 9^e DSR/PIR (Document de stratégie régionale/Programme indicatif régional). Dans le même temps, la programmation du 10^e DSR/PIR est en cours. Les détails complets sur tous les projets mis en œuvre dans le cadre du 9^e FED et sur les progrès accomplis dans la programmation du 10^e DSR/PIT sont indiqués dans le rapport sur la coopération SADC-UE.

7.2.1 Programme indicatif régional du 9^e FED

Le montant total alloué à la SADC pour le PIR au titre du 9^e FED s'est élevé à 146,7 millions d'euros, les principaux domaines de concentration étant l'intégration régionale et l'appui au développement des infrastructures. A la fin de juin 2011, le niveau du cumul des engagements individuels, c'est-à-dire les contrats, les estimations budgétaires des programmes relevant des accords de financement et les décaissements opérés en faveur des projets du 9^e FED ont atteint 79,3 millions d'euros et 63,49 millions d'euros respectivement.

Parmi les principaux projets soutenus par le 9^e FED qui sont achevés ou en phase de mise en œuvre, on mentionnera le projet d'appui à la modernisation des douanes, le projet de soutien aux États membres de la SADC en matière de normalisation, d'assurance qualité, d'accréditation et de métrologie (SQAM), et le projet de soutien à la mise en œuvre et à la coordination de la recherche et de la formation agricole.

Le projet de renforcement des capacités pour l'intégration régionale (CBRI), qui a pour principal objectif d'aider le Secrétariat de se plier aux normes reconnues au plan international en matière de comptabilité, d'approvisionnement, de contrôle interne comme externe et de renforcer ses capacités institutionnelles pour atteindre un niveau auquel il peut être éligible à un accord de contribution dans le cadre du 10th FED, a réalisé des progrès considérables, comme en atteste la 1^{ère} phase de la 3^e évaluation institutionnelle qui a évalué positivement la plupart des piliers évalués.

7.2.2 Programme indicatif régional du 10^e FED

Le mécanisme d'accès aux fonds du 10^e FED est l'accord de contribution, sous réserve que le Secrétariat soit éligible à un appui budgétaire direct. Pour se préparer à cette perspective, des progrès ont été accomplis par le biais du projet de renforcement des capacités pour l'intégration régionale. Dans cette optique, trois évaluations ont été entreprises afin de déterminer si le Secrétariat est éligible à un accord de contribution ou non. La 1^{ère} phase de la 3^e évaluation institutionnelle du Secrétariat a commencé en mai et la 2^e phase est prévue en novembre/décembre 2011.

La dotation accordée au PIR de la SADC dans le cadre du 10^e FED s'élève à 116 millions d'euros et est axée sur deux domaines de concentration : appui à l'intégration économique régionale (REIS), avec une dotation de ressources nominale de 80 p. cent (environ € 93 millions) et coopération politique régionale (CPR) qui reçoit environ 15 p. cent de la dotation (environ € 17 millions), les 5 p. cent restants (€ 5 millions) étant affectée à la Facilité de coopération technique.

Des mesures importantes ont été prises dans la programmation du 10^e FED avec l'approbation des accords de financement en faveur du Fonds de préparation et d'élaboration de projets (12 million d'euros) et la Facilité de coopération technique (5 millions d'euros). La Fiche d'identification de la CPR (18 millions d'euros) a été également approuvée. La CPR est conçue pour fournir une assistance financière aux États membres de la SADC en vue de promouvoir la paix et la sécurité dans la région, la gouvernance démocratique, la prévention des conflits et à combattre la traite des personnes.

Les travaux de programmation du REIS sont en cours. La phase d'identification phase de la conception des programmes REIS a commencé en 2010 et un certain nombre d'études de délimitation ont déjà été entreprises. Un séminaire régional SADC/UE s'est également tenu en novembre 2010 afin d'examiner la voie à suivre en matière de programmation du programme REIS.

7.3 Coopération SADC-Chine

7.3.1 Premier Forum des affaires et des investissements SADC-Chine

Le premier Forum des affaires et des investissements s'est tenu à Beijing, en Chine, le 04 juin 2011. L'objectif principal du Forum était de renforcer la coopération entre la Chine et la Région de la SADC dans le contexte de la coopération sud-sud ainsi que de créer des opportunités et d'explorer les pistes de coopération entre les hommes et femmes d'affaires chinois et leurs homologues de la SADC.

Le Forum a donné une opportunité à la Région de la SADC de présenter les opportunités d'affaires et d'investissements qui existent dans la Région, particulièrement dans le domaine prioritaire de l'énergie, du transport et de communication, de l'agriculture et du commerce. Le Forum a également offert une opportunité de manifestation de rapprochement d'entreprises entre les hommes et femmes d'affaires chinois et leurs homologues de la SADC, en se focalisant sur les conclusions des accords commerciaux et les partenariats.

Son Excellence Hifikepunye Pohamba, Président de la République de Namibie et Président de la SADC a conduit la délégation à ce Forum et a fait le discours-programme à l'ouverture du Forum. Dans son discours, le Président de la SADC a encouragé les investisseurs et les entrepreneurs chinois et de la SADC d'étendre les liens qui existent et d'explorer les nouvelles opportunités d'investissement à travers les partenariats gagnant-gagnant et profitables à l'ensemble.

Le temps fort de la visite du Président de la SADC en République populaire de Chine a été sa rencontre avec Son Excellence Hu Jintao, Président de la République populaire de Chine ; rencontre qui a souligné la relation forte entre la SADC et la Chine. Le Président de la SADC a souligné le potentiel d'investissement qui existe dans la SADC particulièrement dans les domaines du commerce, des infrastructures, de la construction, des routes, des chemins de fer, de l'énergie et du tourisme. Pour concrétiser sa parole, le Président de la SADC a remis à son Homologue le projet Profile identifié par les États membres sous la coordination du Secrétariat de la SADC.

Son Excellence Hu Jintao a indiqué que la Chine allait continuer à coopérer avec la SADC et allait revoir les projets qui viennent d'être soumis afin de déterminer comment la Chine allait les soutenir.

7.3.2 Cadre de coopération entre la SADC et la Chine

Le Secrétariat et le Centre officiel chinois de promotion du commerce extérieur ont conclu et signé un Protocole d'accord devant servir de cadre de coopération entre les deux parties.

L'objectif du Protocole d'accord est de faciliter la coopération entre les industriels, les hommes et les femmes d'affaires chinois et les États membres de la SADC afin d'explorer les nouvelles opportunités de coopération économique et industrielle visant à développer les projets actuels et ceux qui sont planifiés aussi bien que d'étendre la coopération et d'encourager l'investissement.

7.4 Réunion consultative entre les Secrétariats généraux des communautés économiques régionales de l'Afrique et le Gouvernement indien.

Poursuivant la continuité de la promotion de la coopération entre l'Inde et l'Afrique, une réunion entre les Secrétariats généraux des communautés économiques régionales (CER) de l'Afrique et le Gouvernement indien s'est tenue du 14 au 16 novembre 2010 à New Delhi, en Inde.

Les principaux objectifs de la Réunion étaient de:

- I. Informer les Communautés économiques régionales (CER) des initiatives convenues entre le Gouvernement de l'Inde et l'Union africaine.
- II. Aligner les CER sur les nouveaux développements qui, peuvent nécessiter des la révision de nouveaux programmes et stratégies préalablement convenus.
- III. Echange d'information et appréciation des progrès réalisés par l'Inde qui, pourront être bénéfiques à l'Afrique.

A New Delhi, le Secrétariat de la SADC a tenu des consultations bilatérales avec le Gouvernement indien afin de faire le point des progrès sur la mise en œuvre du Protocole d'accord convenu et signé en 1997 entre la SADC et l'Inde et sur le Forum Inde-SADC, suite aux propositions de projets qui ont été soumis à l'Inde pour considération.

Suite à ces discussions, le Secrétariat de la SADC a soumis au Gouvernement indien cinq projets prioritaires pour considération. Les Projets soumis concernent les domaines de l'agriculture; des petites et moyennes entreprises; et la gestion des ressources hydriques.

7.5 Coopération SADC- Japon

Les négociations entre le Secrétariat de la SADC et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) ont été concluantes avec le détachement d'un conseiller de JICA à la SADC en juin 2011. Il est attendu que, cet arrangement soutienne la Région de la SADC dans:

- I. L'obtention du soutien à la Région de la SADC dans le cadre de la 4^{ème} Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), de la Déclaration de Yokohama, le Plan d'action de Yokohama (2008) et la mise en œuvre des programmes contenus dans TICAD, Plan d'action de Yokohama (2008) qui concernent les infrastructures; le commerce, l'investissement et le tourisme; l'agriculture et le développement rural; l'atteinte des OMD, l'élargissement du partenariat; et la réponse aux questions environnementales et du changement climatique;
- II. L'identification et la formulation des propositions de projets et programmes dans la Région de la SADC pour des financements possibles et l'assistance technique de la JICA et faire la coordination nécessaire avec les partenaires appropriés afin de mettre en œuvre les programmes et projets; et
- III. La facilitation de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes soutenus par la JICA et des projets dans la Région de la SADC.

La JICA soutient le Secrétariat pour une période initiale de deux ans.

Répondant à l'invitation du journal Mainichi et des Ambassadeurs de la SADC à Tokyo, au Japon, en 2011, le Secrétariat a participé au Forum sur l'Afrique australe tenu Tokyo, au Japon. Le Forum est un événement annuel qui connaît la participation de plus de 300 hommes et femmes d'affaires japonais et la population qui, s'intéressent à l'Afrique australe. La participation du Secrétariat a consisté en faisant le discours d'ouverture sur le climat d'investissements et d'affaires dans la Région de la SADC.

7.6 Forum des affaires et remise des prix 2011

Le septième Forum des affaires et remise des prix s'est tenu du 22 au 23 juin 2011 à la Commonwealth Club à Londres. Le Forum s'est focalisé sur la Région de l'Afrique australe sous le thème « SADC: Intégration régionale et moteurs de développement ». Le Forum a été organisé par la *Commonwealth Business Council* (Conseil des entreprises du Commonwealth) et s'est tenu en collaboration avec le secteur privé qui, est un acteur clés dans le futur développement de la Région.

Son Excellence Hifikepunye Pohamba, Président de la République de Namibie et Président de la SADC a fait un discours d'ouverture du Forum, il a souligné les domaines prioritaires de coopération régionale et d'intégration de la SADC tels qu'articulés dans les RISDP et le SIPO.

Afin de relever la priorité de la Région, un prix spécial du « meilleur projet d'infrastructure » a été présenté lors du dîner de gala qui a été organisé en collaboration avec *l'African business magazine*. L'objectif des prix est de reconnaître les individus et

les entreprises qui sont champions dans la transformation rapide de l'économie africaine.

Le Projet à arrêt unique à Chirundu a gagné le Prix de meilleur projet d'infrastructure. Le poste frontière de Chirundu se trouve dans le corridor Nord-Sud et, est le point principal d'entrée du trafic commercial qui entre en Zambie et qui provient de l'Afrique du Sud et d'autres ports commerciaux vers le Sud ainsi que de ceux qui continuent vers l'Afrique centrale et de l'Est vers le Nord. Pour une journée typique, par Chirundu passe une moyenne de 270 camions, ce qui fait un total de 8.000 camions libérés par mois du côté nord et sud. Ce qui fait que Chirundu soit parmi les douanes terrestres les plus utilisées en Afrique de l'est et australe.

Le critère utilisé pour la sélection du meilleur projet à recevoir le prix comprend les projets d'infrastructure qui ont été terminés à temps et de sous-estimation du budget ou le projet qui a plus profité grandement à la communauté.

8.0 Conclusions, défis et recommandations

Ce rapport a présenté les progrès accomplis dans les différents secteurs de l'intégration régionale couvrant la période d'août 2010 à juillet 2011. Il a mis en exergue les questions d'importance stratégique et politique dans tous les secteurs pertinents à la réalisation du programme d'intégration régionale de la SADC. Il faut signaler que l'exécution des projets et programmes par le Secrétariat a été effectuée en partenariat avec les États membres de la SADC.

Le thème de la paix et de la sécurité continue à dominer le programme de la SADC. A cet effet, il a fallu intensifier les efforts de médiation au Zimbabwe et à Madagascar afin d'aider ces États membres à surmonter les difficultés politiques actuelles auxquelles ils sont confrontés.

Des progrès ont été réalisés dans le domaine du commerce, de la libéralisation financière et de la compétitivité industrielle. Des efforts remarquables ont été déployés pour faciliter l'adhésion des États membres restants à la zone de libre-échange (ZLE); pour mettre en œuvre les engagements de réduction tarifaire; pour prendre en main les obstacles non tarifaires; pour réviser les règles d'origine applicables dans le cadre de la ZLE. Ces efforts sont consentis pour consolider la ZLE. En ce qui concerne la finance et l'investissement, des progrès considérables ont été accomplis qui tendent à harmoniser les cadres politiques et juridiques dans les secteurs tels que la banque, les systèmes de paiement, la coopération en matière de fiscalité et des matières connexes telles qu'une approche commune aux accords fiscaux, aux incitations fiscales et à la fiscalité indirecte.

Les défis à relever sont liés principalement à la structure industrielle sous-développée de la Région. Il est donc nécessaire d'aborder les contraintes sur le plan de l'offre en diversifiant la structure industrielle et les exportations afin de veiller à ce que la Région profite de la libéralisation et de l'intégration réalisées jusqu'ici.

Le développement des infrastructures a le potentiel de contribuer de manière significative à réaliser les objectifs de la SADC, à savoir l'intégration régionale et l'éradication de la pauvreté, surtout dans les domaines énergétique, hydrique et de transport. L'approche permettant de développer les corridors peut avoir un impact sur la pauvreté car elle ouvre la voie à une série d'opportunités de développement le long du corridor. En particulier, les infrastructures transfrontalières régionales dans les secteurs du transport, des communications, de l'énergie et de l'eau peuvent faciliter le commerce et l'investissement intrarégionaux, libérer les avantages comparatifs nationaux et régionaux, et répondre aux besoins spéciaux des pays enclavés pour ce qui est de l'accès au reste du monde.

Il y a lieu d'élaborer le Plan directeur relatif au développement des infrastructures régionales de la SADC, assorti de ses éléments clés. Il importe également de gérer la contribution des infrastructures à l'éradication de la pauvreté en accordant la priorité aux routes d'accès rurales, à la connexion des pauvres au réseau électrique, y compris l'électrification rurale, à l'accès des pauvres à l'eau à l'assainissement et à accroître la productivité agricole par le biais de l'irrigation afin d'améliorer la sécurité alimentaire des pauvres. Toutefois, le financement du développement des infrastructures régionales

demeure la principale contrainte qui entrave la réalisation de ce potentiel. Pour progresser plus efficacement et combler le fossé qui existe dans le financement du développement des infrastructures transfrontalières régionales, la Région a besoin d'identifier des approches beaucoup plus créatives et novatrices.

Le rapport consacré à l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles montre que la Région souffre encore de déficits alimentaires d'où une insécurité alimentaire bien que les États membres aient accompli des progrès considérables dans la production de maïs au fil de la dernière décennie. Par conséquent, la Région a besoin d'améliorer la production d'autres céréales telles que le blé, le riz et le sorgho/le millet afin de s'attaquer aux difficultés liées à l'insécurité alimentaire compte tenu de la hausse ininterrompue des cours mondiaux de ces importants produits de base. Nous devons également renforcer nos efforts afin d'améliorer la production de poisson et de bétail.

Le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) et la Déclaration de Dar es-Salaam et de son Plan d'action constituent le cadre d'orientation de nos efforts visant à parvenir à une sécurité alimentaire durable. Nous devons poursuivre le renforcement du suivi et de la mise en œuvre de ces deux cadres stratégiques afin d'assurer l'approvisionnement d'une alimentation suffisante aux États membres et l'accès à la nourriture à des prix abordables.

Le réchauffement climatique et ses implications sur l'insécurité alimentaire dans la Région justifient une attention particulière et la mise au point d'interventions d'adaptation et d'atténuation afin de minimiser ses effets sur la Région.

Les efforts actuels visant à développer une politique agricole régionale continuent à mériter une attention spéciale de la part du Secrétariat et des États membres. Cette politique devrait constituer un cadre politique agricole commun intégré ayant pour but d'harmoniser et d'intégrer les objectifs, les stratégies et les programmes politiques des États membres afin d'offrir des opportunités aux États membres pour qu'ils puissent tirer profit des avantages commerciaux de l'amélioration de l'affectation de ressources et d'une plus grande compétition et de permettre la mise en œuvre d'une plus grande gamme de projets dans le cadre du RISDP.

Les efforts visant à créer le Centre de coordination en matière de recherche et de développement agricole de l'Afrique australe (CCARDESA) méritent également un appui et une attention adéquats de notre part. Le CCARDESA constituera l'aile de recherche de la Région dans les domaines de l'agriculture et des ressources naturelles.

Dans le domaine du développement social et humain, le renforcement des capacités humaines est au cœur des activités, afin, entre autres, de contribuer à la réduction de la pauvreté dans la Région. Des progrès notables ont été enregistrés en 2010-2011 pour ce qui est des activités planifiées et des groupes les plus vulnérables; des enfants, des jeunes et des femmes ont profité de ces diverses interventions sur le plan de l'éducation et du développement des compétences, de la santé, de la lutte contre le VIH et le sida, de l'emploi et du travail.

S'agissant des années précédentes, une série de défis s'est répercutée négativement sur la mise en œuvre satisfaisante de divers programmes. Les retards accusés dans le

déblocage des fonds par les États membres de même que par les partenaires du développement ont entraîné le défaut de mise en œuvre d'un certain nombre d'activités. D'une certaine façon, la récession économique a continué également à avoir un impact négatif sur les initiatives au niveau du Secrétariat et des États membres, surtout dans la production des réalisations escomptées.

Au vu des contraintes aux niveaux financier et de ressources humaines, il faut classer les activités selon leurs priorités, conformément aux Protocoles et aux engagements régionaux, continentaux et internationaux existants.

Le Secrétariat continue à aborder la question des règles et des procédures, en particulier, leur remise à niveau pour atteindre les normes internationales. A la fin de juin 2011, l'organisation a été considérée comme ayant atteint la notation d'ensemble "satisfaisant". Cette notation permettra au Secrétariat de transférer la fourniture d'aide de l'approche projet existante aux accords de contribution d'appui budgétaire, réalisant ainsi l'alignement du plan d'affectation des ressources aux priorités approuvées.

Afin de maintenir l'application de ces normes et de fournir davantage de compétences et de besoins en capacités, l'organigramme du Secrétariat doit être modifié. Le Conseil est donc invité à réaffirmer son engagement à soutenir les réformes institutionnelles y relatives.

Comme présenté dans le Rapport, les initiatives de Son Excellence, M. Hifikepunye Pohamba, Président de la SADC, dans le domaine de la promotion des investissements et de la mobilisation des ressources en Chine et au Royaume uni ont donné à la SADC l'impulsion nécessaire dans ces secteurs. Par conséquent, le Secrétariat est confiant que la dynamique impulsée par Son Excellence sera maintenue de sorte à ce que le Secrétariat continue sur cette lancée qui le permet d'exploiter les ressources afin de mettre en œuvre le programme d'intégration de la SADC.

Encore une fois, le Secrétariat s'engage à exécuter son mandat qui consiste à promouvoir le programme d'intégration régionale et à servir les intérêts des États membres de la SADC de façon sérieuse et il est persuadé que les États membres continueront à jouer leurs rôles et à assumer leurs responsabilités pour un Secrétariat qui répond le mieux à leurs besoins.



À PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC
Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0085, Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1883, Fax: +267 397 2848/3181070, Website: www.sadc.int
Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int

@2020 SADC Secretariat